

 VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2021



Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique



contact@valdeloirenumerique.fr



02 54 58 44 39



WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR 

ÉDITO DU PRÉSIDENT



La crise sanitaire a marqué l'an passé encore de manière significative nos activités et nos organisations. Les conséquences ont été notables sur des pans importants de nos missions : organisation des réunions publiques pour informer les particuliers et les entreprises de l'arrivée de la fibre, organisation des services avec un télétravail qui s'est installé de manière durable, fréquentation en baisse des sites touristiques, pénurie sur certains composants électroniques...

Mais l'année 2021 fut aussi et surtout marquée par la forte détermination du Syndicat et de ses partenaires à garder le cap que nous nous étions fixé et à mener à bien nos projets, au service des citoyens et des élus de nos territoires.

Et les résultats ont été au rendez-vous :

Sur le déploiement de la fibre optique tout d'abord, notre Délégué, Val de Loire Fibre, filiale du groupe TDF a su mettre en place une organisation capable de rendre éligibles à la fibre plus de 1 700 foyers ou entreprises chaque semaine. C'est un chiffre remarquable, conforme aux prévisions, que j'ai souhaité célébrer en présence du secrétaire d'État chargé du numérique, Cédric O, et de nos collectivités partenaires, le 10 décembre 2021 à Coulommiers-la-Tour. À cette date, 110 000 foyers et entreprises étaient éligibles à la fibre optique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire. Fin 2020, ils n'étaient que 36 000.

Sur le réseau Val de Loire wifi public également, et malgré les nombreuses incertitudes qui ont

pesé sur l'activité touristique en 2021, les résultats de 2021 sont très satisfaisants. Jugez plutôt : En février 2021, nous célébrions à Mennetou-sur-Cher, la 200^e borne du réseau Val de Loire wifi public. Fin 2021, ce nombre a doublé et nous avons terminé l'année dernière avec plus de 400 bornes wifi déployées sur notre réseau. C'est le fruit d'une action forte et déterminée de la part du Syndicat et de partenariats efficaces avec ses membres.

2021 fut enfin l'année où nous avons initialisé un nouveau projet : celui de bâtir une nouvelle offre de services sur les usages. Cette démarche nommée "Smart Val de Loire" matérialise l'ambition du Syndicat de jouer pleinement son rôle au service des citoyens et des élus : faire en sorte que la donnée puisse être pleinement valorisée et exploitée au service de politiques publiques ambitieuses, à la hauteur des nombreux défis que doivent relever les collectivités territoriales. Il faudra faire des choix, définir des priorités, clarifier le positionnement du Syndicat sur ce sujet. C'est tout l'enjeu de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui va nous accompagner tout au long de 2022.

2022, déjà bien engagée à l'heure où j'écris ces lignes se présente sous de bons auspices pour nos différents projets.

Les atouts du Syndicat et de ses partenaires sont nombreux et je suis confiant dans la réussite de nos projets pour l'année 2022.

Bernard PILLEFER
Président de Val de Loire Numérique

Édito du Président	3
--------------------------	---

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE **6**

1 - La gouvernance	6
A. Le Conseil syndical	6
B. Le Bureau	10
C. Les Commissions	11
D. Les outils à disposition des élus	12
E. La formation des nouveaux élus	12
2 - L'équipe	13
A. L'évolution des effectifs en 2021	13
B. La préparation à la mise en place du télétravail	15
3 - L'administration générale	16
A. Une activité riche en matière de commande publique	16
B. Les finances	16
4 - Les temps forts et les outils de communication	21
A. Événements 2021	21
B. Val de Loire Numérique sur les réseaux sociaux	24

II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE **25**

1 - La Délégation de Service Public (DSP)	25
A. La DSP en 10 points	25
B. Périmètre d'intervention	25
C. Les acteurs de la construction du réseau	26
D. L'année 2021 en chiffres	26
E. Les réalisations de Val de Loire Fibre	27
F. Les temps forts de la DSP	40
G. Les actions du SMO et les points d'attention	41
H. La stratégie de filière : insertion, emploi, formation	45
2 - L'appui et le conseil aux collectivités territoriales	48
A. Les réponses aux "saisines"	48
B. Les supports d'information	49
C. Le passeport inclusion numérique	51

III. LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC **53**

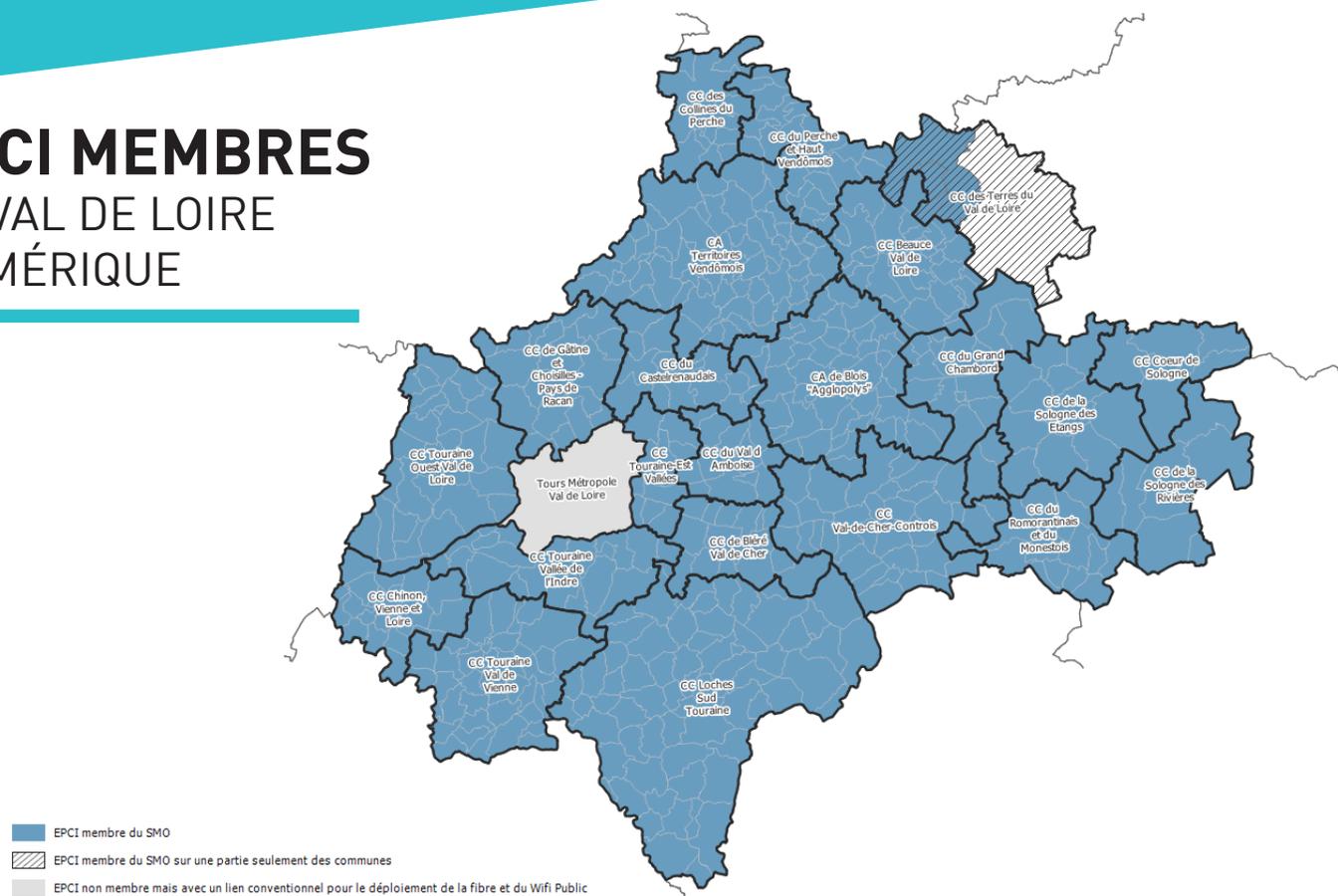
1 - Le wifi touristique	54
2 - Le wifi territorial	55
3 - Le déploiement de Val de Loire wifi public	56
4 - Les financements publics	56
5 - Le suivi technique de la qualité des installations	57
6 - La plateforme de visualisation de données : Data Val de Loire	58
7 - Panorama de quelques sites équipés en 2021	60

IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE **61**

1 - Une ambition en matière d'usages : la stratégie "Smart Val de Loire"	61
2 - Les atouts du Syndicat pour la mise en œuvre de cette ambition	62
3 - Un socle technique opérationnel pour accueillir de nouveaux usages	63
4 - Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour contribuer à élaborer la stratégie "Smart Val de Loire"	64
5 - L'open data	64

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

EPCI MEMBRES DE VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



1 LA GOUVERNANCE

A. Le Conseil syndical

Le Conseil syndical est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux : 5 collèges disposant de 20% des voix chacun.

Il délibère sur l'ensemble des décisions du Syndicat, projets et organisation interne. Une partie de ses attributions est déléguée au Président.

En 2021, pour faire suite aux élections départementales et régionales de juin, le Conseil syndical s'est réuni le 16 septembre pour les élections du Président et des membres du Bureau.

5 délégués
**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE LOIR-ET-CHER**
20 voix

5 délégués
**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
D'INDRE-ET-LOIRE**
20 voix

4 délégués
**RÉGION CENTRE
VAL DE LOIRE**
20 voix

20 délégués
**EPCI
DU LOIR-ET-CHER**
20 voix

20 délégués
**EPCI
D'INDRE-ET-LOIRE**
20 voix

Composition du Syndicat - avant renouvellement

EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
Hubert AZEMARD
Malik BENAKCHA
Thibaut BOURGET
Marwane CHABBI
Frédéric DEJENTE
Bernard ESPUGNA
Michel GUIMONET
Nicolas HASLÉ
Henry LEMAIGNEN
Roger LEROY
Stéphane LEROY
Éric MARTELLIÈRE
Philippe MASSON
Philippe MERCIER
Karine MICHOT
Joël NAUDIN
Alain PROT
Pierre SOLON
Régis SOYER

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Christophe BAUDRIER
Philippe BEHAEGEL
Alain BENARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-François CRON
Jocelyn GARCONNET
Jean-Christophe GASSOT
Jean-Claude GAUTHIER
Marc JONCHERAY
Marc LEPRINCE
Patrick MICHAUD
Vincent MORETTE
Jean-Claude OMONT
Sylvia PASCAUD
Christian PIMBERT
Daniel SANS-CHAGRIN
Martine TARTARIN
Françoise THOMERE

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Pascal BIOULAC
Jean-Marie JANSSENS
Catherine LHÉRITIER
Nicolas PERRUCHOT
Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Martine CHAIGNEAU
Jocelyne COCHIN
Sylvie GINER
Pierre LOUAULT
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre COMMANDEUR
Claude GREFF
Sabrina HAMADI
Valentino GAMBUTO

Composition du Syndicat - après renouvellement

EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLANIC
Hubert AZEMARD
Malik BENAKCHA
Thibaut BOURGET
Marwane CHABBI
Frédéric DEJENTE
Bernard ESPUGNA
Michel GUIMONET
Nicolas HASLÉ
Henry LEMAIGNEN
Roger LEROY
Stéphane LEROY
Éric MARTELLIÈRE
Philippe MASSON
Philippe MERCIER
Karine MICHOT
Joël NAUDIN
Alain PROT
Pierre SOLON
Régis SOYER

EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Christophe BAUDRIER
Philippe BEHAEGEL
Alain BENARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-François CRON
Jocelyn GARCONNET
Jean-Christophe GASSOT
Jean-Claude GAUTHIER
Marc JONCHERAY
Marc LEPRINCE
Patrick MICHAUD
Vincent MORETTE
Jean-Claude OMONT
Sylvia PASCAUD
Christian PIMBERT
Daniel SANS-CHAGRIN
Martine TARTARIN
Françoise THOMERE

Conseil départemental de Loir-et-Cher

Philippe GOUET
Catherine LHÉRITIER
Jacques PAOLETTI
Guillaume PELTIER
Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Jocelyne COCHIN
Geneviève GALLAND
Sylvie GINER
Rémi LEVEAU
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Alexandre AVRIL
Delphine BENASSY
Guillaume CRÉPIN
Mohamed MOULAY

En 2021, des règles exceptionnelles liées au quorum et aux pouvoirs ont été maintenues. En effet, jusqu'au 1^{er} juin 2021, le quorum était fixé à 1/3 des membres (présents et pouvoirs) et un membre titulaire pouvait disposer de deux pouvoirs. Enfin, les séances ont été accessibles en visioconférence.

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et du décret n°2021-123 du 5 février 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Ces règles ont été réitérées par la loi du 16 novembre 2021.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL

28 JANVIER
BLOIS
10 délibérations

- Modification des statuts du Syndicat pour étendre la délégation de signature du Président aux services
- Adoption du règlement intérieur du Syndicat et des règlements intérieurs des commissions permanentes (CAO, CDSP et CCSPL)
- Constitution de la Commission de Délégation de Service Public
- Budget Primitif 2021
- Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)
- Présentation du rapport d'activités 2019 du Délégué Val de Loire Fibre
- Avenant n°1 à la convention avec le CAUE d'Indre-et-Loire relative au partage des frais d'entretien des locaux de la Maison des Territoires (37)
- Avenant n°1 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat et la Communauté de communes Val d'Amboise
- Convention de mutualisation pour la publication des données publiques sous le format "données ouvertes" entre le Syndicat et la Région Centre-Val de Loire
- Création d'un poste de référent administratif de la Direction Smart

25 FÉVRIER
PARÇAY-MESLAY
3 délibérations

- Avenant n°4 relatif à la convention de Délégation de Service Public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire (voir détails au § II.1.E - Les temps forts de la DSP)
- Convention d'installation d'équipements de télécommunication sur le projet Wifi
- Grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire



20 MAI
BLOIS
12 délibérations

- Avenant n°5 relatif à la convention de Délégation de Service Public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. (voir détails au § II.1.E - les temps forts de la DSP)
- Avenant n°1 à la convention relative au financement d'un réseau Wifi tourisme entre le Syndicat et le Département d'Indre-et-Loire
- Avenant n°1 à la convention relative au financement d'un réseau Wifi tourisme entre le Syndicat et la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre
- Modalités de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat (CAO)
- Approbation du Compte de gestion 2020
- Approbation du Compte administratif 2020
- Affectation des résultats 2020 au budget 2021
- Décision Modificative n°1 - 2021
- Évolution de l'organisation du Syndicat (Direction Smart)
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Création d'un emploi permanent sur le grade d'ingénieur territorial



16 SEPTEMBRE
BLOIS
Élections
4 délibérations

- Élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique
- Élection des Vice-présidents du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique
- Élection des membres du Bureau du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique
- Délégations données au Président du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique



25 OCTOBRE
PARÇAY-MESLAY
12 délibérations

- Désignation de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent
- Désignation de la Commission de Délégation de Service Public
- Désignation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Désignation des membres de la Commission de Contrôle Financier
- Avenant n°3 à la Convention entre le Syndicat et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires
- Décision Modificative n°2-2021
- Modification de la dénomination du Budget Annexe "Smart Val de Loire" en "Wifi public Val de Loire"
- Convention de mise à disposition de personnel par le Département de Loir-et-Cher
- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher
- Instauration d'une prime de responsabilité
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du SMO Val de Loire Numérique
- Création d'un poste d'attaché principal et suppression d'un poste d'attaché territorial

6 DÉCEMBRE
BLOIS
7 délibérations

- Débat d'Orientations Budgétaires 2022
- Ouverture anticipée des crédits d'investissement au Budget 2022
- Évolution de la grille tarifaire des prestations d'étude, de déploiement et d'exploitation d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi sur le territoire des départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire
- Présentation du rapport d'activités 2020 du Délégué Val de Loire Fibre
- Avenant n°1 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le SMO Val de Loire Numérique et la Région Centre-Val de Loire
- Convention de mise à disposition de personnel par le Département de Loir-et-Cher
- Création d'un emploi non permanent sur le cadre d'emploi de rédacteur (catégorie B)

L'ensemble des délibérations du Syndicat est accessible au lien suivant :
<https://www.valdeloirenumerique.fr/val-de-loire-numerique/deliberations/>

B. Le Bureau

Le Bureau est composé de 15 membres : le Président, 4 Vice-présidents issus des cinq collèges et 2 membres supplémentaires par collège. Il a été renouvelé lors du Conseil syndical du 16 septembre 2021.

Avant renouvellement

1 PRÉSIDENT



Bernard PILLEFER
CD41



Sylvie GINER*
CD37
* en charge de la stratégie de filière



Pierre COMMANDEUR
Conseil Régional



Martine TARTARIN
EPCI 37



Michel GUIMONET
EPCI 41

4 VICE-PRÉSIDENTS



Pascal BIULAC
CD41



Martine CHAIGNEAU
CD37



Valentino GAMBUTO
Conseil Régional



Thierry BRUNET
EPCI 37



Hubert AZEMARD
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS



Catherine LHÉRITIER
CD41



Isabelle RAIMOND-PAVERO
CD37



Sabrina HAMADI
Conseil Régional



Jocelyn GARCONNET
EPCI 37



Pierre SOLON
EPCI 41

Après renouvellement

1 PRÉSIDENT



Bernard Pillefer
CD41



Sylvie Giner*
CD37
* en charge de la stratégie de filière



Mohamed MOULAY
Conseil Régional



Martine TARTARIN
EPCI 37



Michel GUIMONET
EPCI 41

4 VICE-PRÉSIDENTS



Catherine LHÉRITIER
CD41



Jocelyne COCHIN
CD37



Delphine BENASSY
Conseil Régional



Thierry BRUNET
EPCI 37



Hubert AZEMARD
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS



Jacques PAOLETTI
CD41



Isabelle RAIMOND-PAVERO
CD37



Guillaume CREPIN
Conseil Régional



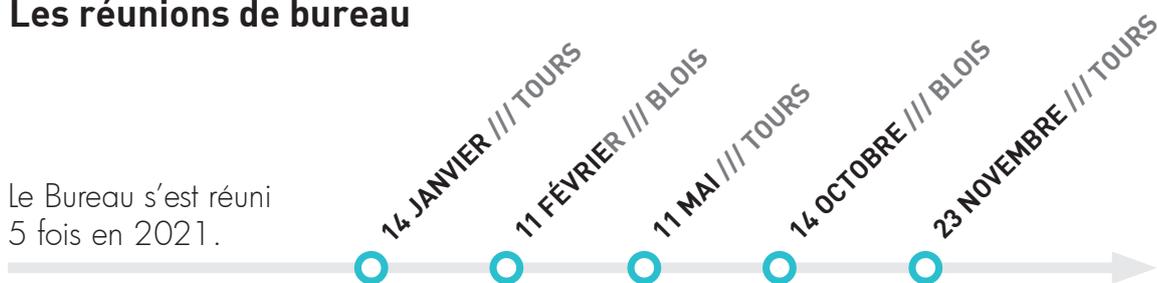
Jocelyn GARCONNET
EPCI 37



Pierre SOLON
EPCI 41

Les réunions de bureau

Le Bureau s'est réuni
5 fois en 2021.



C. Les Commissions

Les règlements intérieurs des commissions ont été adoptés lors de la séance du Conseil syndical du 28 janvier 2021.

Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Jeudi 14 janvier 2021 à Tours

Elle s'est réunie dans le cadre de l'attribution du marché d'assistance stratégique, technique, financière et juridique au suivi de la Délégation de Service Public relative au déploiement de la fibre.

Commission de la Délégation de Service Public (CDSP)

Jeudi 11 février 2021 à Blois

Conformément à l'article L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales, elle s'est réunie pour émettre un avis sur la proposition d'avenant n°4, soumis au vote du Conseil syndical du 25 février 2021. Pour rappel, cette commission se réunit pour donner un avis sur "Tout projet d'avenant à une convention de Délégation de Service Public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L.1411-5. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis".

Commission de Contrôle Financier

Jeudi 11 mars 2021 à Tours

Elle est chargée de l'examen des comptes détaillés des conventions passées avec les entreprises, que ces conventions prennent la forme de DSP, de contrats de partenariat, de conventions de prêts ou de garantie d'emprunt. Elle intervient en parallèle et de préférence avant la CCSPL. Elle est obligatoire.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Jeudi 11 mars 2021 à Tours

La commission examine chaque année le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le Délégué de service public. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Lors de cette commission, le rapport d'activités 2019 du Délégué Val de Loire Fibre et un point d'actualité sur le déploiement de la fibre ont été présentés.

D. Les outils à disposition des élus

La dématérialisation de l'envoi des convocations et rapports

L'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, entré en vigueur le 29 décembre 2019, dispose que "toute convocation est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse".

Le règlement intérieur du Syndicat a été modifié en ce sens et a été adopté lors du Conseil syndical du 28 janvier 2021. Depuis février 2021, les convocations et rapports sont envoyés par la plateforme Fast-Élus.



E. La formation des nouveaux élus

Val de Loire Numérique organise régulièrement des sessions d'information et de formation à destination des élus et des équipes dirigeantes des collectivités adhérentes au SMO Val de Loire Numérique. Fin 2021 et tout début 2022, ces sessions ont été organisées :

sur le thème du déploiement de la fibre optique :

- le vendredi 10 décembre 2021 à Blois (41)
- le mercredi 15 décembre 2021 à Parçay-Meslay (37)

sur le thème du wifi public et de l'évolution vers le smart :

- le mercredi 12 janvier 2022 à Blois (41)
- le vendredi 14 janvier 2022 à Parçay-Meslay (37)

De plus, lors du Conseil syndical du 20 mai 2021, les élus ont été sensibilisés aux problématiques liées au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)* et un bilan des actions 2020 a été présenté.

*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données).

Votre interlocutrice

Pour toutes questions relatives à l'organisation des instances du SMO, contacter Aurélie GIRAULT au 02 54 58 42 31.

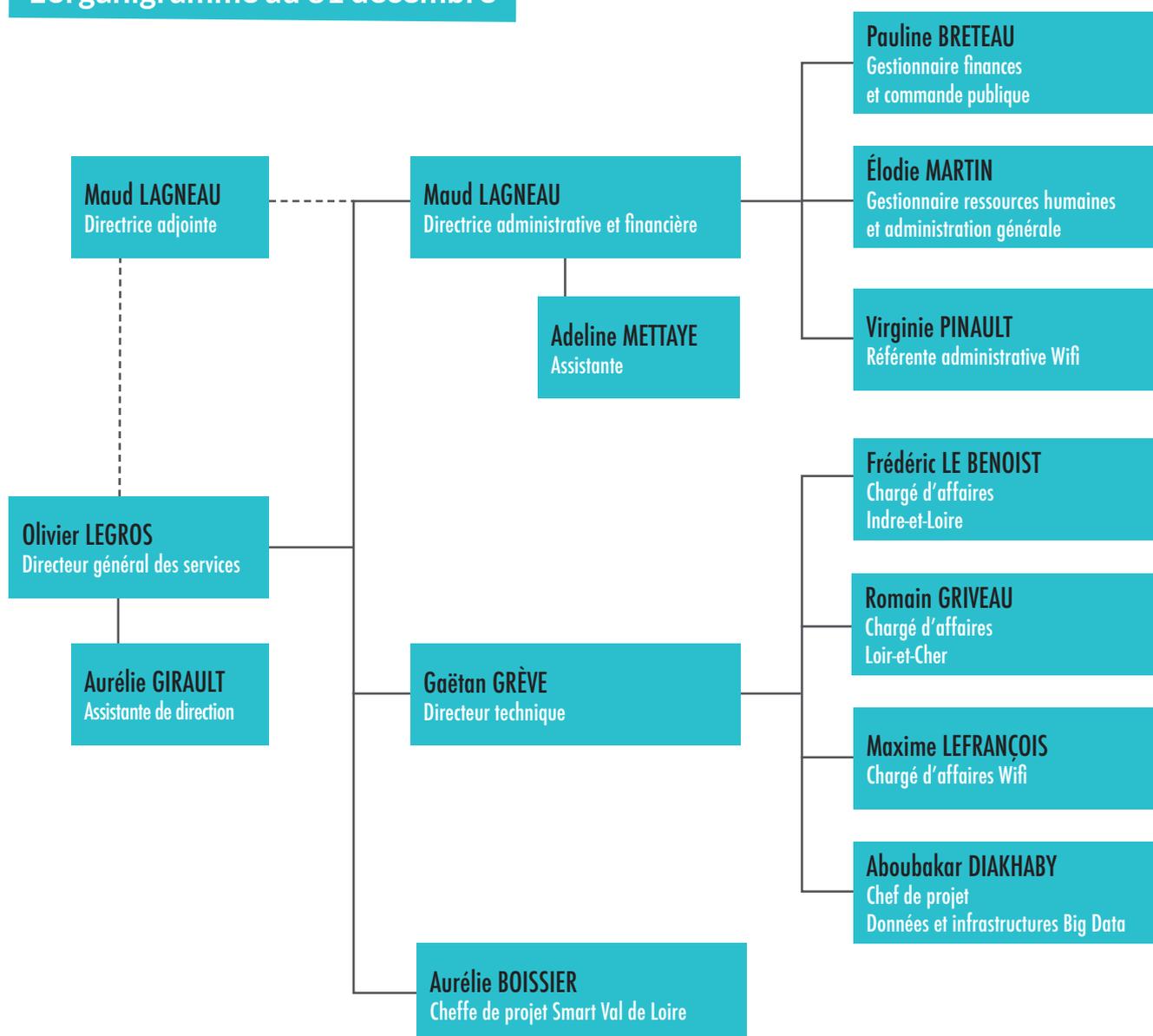
2 L'ÉQUIPE

A. L'évolution des effectifs en 2021

En 2021, le Syndicat a connu les évolutions d'effectifs suivantes :

- Olivier Legros a rejoint l'équipe du SMO le 7 juin 2021 pour exercer la fonction de Directeur général des services suite au départ de Cédric Bellan. Afin d'accompagner au mieux cette transition, Maud Lagneau, Directrice adjointe, a assuré l'intérim de la Direction du Syndicat pendant une partie significative du premier semestre 2021.
- Virginie Pinault a rejoint l'équipe du SMO le 17 mai 2021 en tant que référente administrative wifi (poste créé par délibération du 28 janvier 2021).
- Annie Pepermans, recrutée depuis le 3 décembre 2018, en tant que Directrice Smart Val de Loire a quitté le Syndicat le 1^{er} septembre 2021.
- Aurélie Boissier, initialement cheffe de projet sur le Loir-et-Cher exerce depuis le départ d'Annie Pepermans la fonction de cheffe de projet Smart Val de Loire et pilote le déploiement du réseau Val de Loire wifi public sur les deux départements.
- Laura Mirq, recrutée le 1^{er} juin 2020, pour un contrat d'un an, pour le poste de chargée de communication, a quitté le Syndicat le 31 mai 2021.

L'organigramme au 31 décembre



Départ de Cédric Bellan / Arrivée d'Olivier Legros



Cédric Bellan, Directeur général des services, a quitté en juin 2021 le Syndicat, pour un nouvel horizon professionnel. Il est remplacé par Olivier Legros qui lui succède donc à la tête des équipes. **Retour sur 6 années et demie au service des habitants et entreprises de notre territoire.**

Que retiendrez-vous de ces 6,5 années passées au SMO ?

Beaucoup de choses. Tout d'abord l'unanimité politique et l'investissement de tous les élus sur le dossier. C'est une véritable force qui nous rend plus fort vis-à-vis de notre Délégué mais également des partenaires du projet. Je veux également rendre hommage à la vision et à l'engagement de mes deux Présidents : Patrice Martin-Lalande et Bernard Pillefer. Deux relations humaines fortes. J'aurai passé 6 années complètes au côté de Bernard. C'est un élu exemplaire par son engagement personnel et son approche de la politique basée sur l'aménagement du territoire, la défense de la ruralité et la satisfaction des habitants. Ensuite, la qualité et l'investissement exceptionnel des agents du SMO. Cette réussite est aussi la leur. De nombreux élus, entreprises et habitants pourraient témoigner de leur engagement, de leur réactivité et de leur apport au développement du territoire. Enfin, nul doute que l'arrivée d'Olivier Legros permettra de maintenir cette vision et cet engagement. Olivier a brillamment géré plusieurs DSP FttH dans le Loiret. Il a également piloté un SMO destiné aux usages numériques et possède de grandes qualités humaines. Je reste bien sûr attaché à ce territoire et aux personnes qui le composent. Vivement 2023 qu'on puisse fêter la fin du déploiement !

Quel moment vous a marqué en particulier ?

Le lancement de la consultation pour la DSP, début 2017, puis les différents tours de négociation avec les 3 opérateurs ont été particulièrement intenses. Un jury représentatif des membres du Syndicat a été constitué et de nombreuses réunions se sont tenues avec les différents candidats. Le choix de retenir TDF a été fait à l'unanimité par le jury puis par le Conseil syndical. Ce fut extrêmement fort de pouvoir faire changer l'équipement d'un territoire composé de deux départements. Sur le plan financier, la négociation a permis d'aboutir à 144 millions d'économies pour les collectivités et 91 millions pour l'État. Sur le plan technique, nous partions d'un mix-technologique et nous sommes parvenus à 100% du territoire fibré.

Quels sont les enjeux/défis à venir après le déploiement de la fibre ?

C'est sans aucun doute le développement des usages afin d'éviter l'apparition d'une nouvelle fracture numérique au niveau des services proposés aux habitants.

Le Syndicat s'est engagé dans cette démarche dès la rédaction de la DSP, en 2017, avec la mise en place d'un fonds d'usage numérique, d'un Wifi territorial sur la base d'une borne par commune ou encore l'intégration du raccordement des objets connectés dans le catalogue de services.

En 2020, le déploiement d'un Wifi touristique bidépartemental a démarré avec la construction d'une solution innovante et unique en France à l'échelle bi-départementale : une connexion gratuite et sécurisée pour les touristes ou citoyens qui parcourent notre territoire. Enfin, plus récemment, un travail important sur la collecte, le traitement et la restitution des données a permis de lancer le portail de datavisualisation. C'est une préfiguration du territoire intelligent avec l'intégration à venir des objets connectés.

3 questions à Olivier Legros

OLIVIER LEGROS
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
DU SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



**"DE L'INFRASTRUCTURE
AUX USAGES : FAIRE
DE NOTRE TERRITOIRE
UNE RÉFÉRENCE"**

Vous venez de rejoindre le SMO en qualité de Directeur général des services à la suite de Cédric Bellan. Pouvez-vous indiquer à nos lecteurs quel est votre parcours et ce qui a motivé votre arrivée à la tête du SMO en Val de Loire ?

Ma motivation pour rejoindre Val de Loire Numérique était très forte au vu des ambitions et des atouts du SMO : la gouvernance claire et fluide, un grand professionnalisme et un solide esprit d'équipe voulus par le Président et mis en œuvre par mon prédécesseur. Je suis par ailleurs très attaché au Val de Loire où je réside depuis plus de 20 ans.

Pour ce qui est de mon parcours professionnel, j'ai travaillé une quinzaine d'années dans le secteur privé chez des opérateurs ou des constructeurs en télécommunications. J'ai exercé ensuite 15 ans dans le secteur public, pour le Département du Loiret notamment, puis pour le SMO Loiret Numérique au sein duquel j'ai assuré des fonctions similaires à celles que j'occupe aujourd'hui.

Une Délégation de Service Public ambitieuse a été conclue avec TDF et sa filiale Val de Loire Fibre pour nos deux départements. Que pensez-vous de cet accord cadre et comment envisagez-vous l'avenir ?

Ce qui est important dans un partenariat public privé comme celui qui lie Val de Loire Numérique à TDF c'est qu'il soit équilibré car ces partenariats scellés sur plus de 25 ans doivent être robustes pour porter leurs fruits pour chacun des partenaires. L'attente est très forte au niveau des particuliers et des entreprises pour disposer du confort offert par la fibre sur tout le territoire (départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher) au plus tard en 2023 et je mettrai toute mon énergie, avec le support de l'ensemble de l'équipe du SMO, pour que cet engagement soit honoré. Cela passe par un dialogue franc et constructif mais aussi une forte exigence vis-à-vis du Délégué.

Le Syndicat a lancé un important programme de wifi public unifié et simplifié, commun à l'ensemble du Val de Loire, avec notamment un accent sur le wifi à vocation touristique, première brique du smart territoire ou territoire intelligent et connecté. Quel bilan dressez-vous à la fin de cet été et quelles seront les prochaines initiatives du syndicat dans ce domaine ?

L'idée est de faire fructifier ce socle d'infrastructures existant : c'est ce que les élus attendent du SMO et des partenariats qui pourront être menés avec des prestataires et opérateurs de services privés. L'ambition est clairement de faire de notre territoire une belle référence en matière de "territoire intelligent".

Plusieurs pistes vont être mises en œuvre simultanément dès la rentrée :

- Poursuivre le déploiement du wifi public afin d'irriguer à terme chaque commune et chaque site touristique intéressé.
- Identifier et proposer des contenus en complément de la connectivité assurée par le réseau wifi de manière à renforcer son attractivité tant pour les visiteurs que pour les acteurs du territoire.
- Accueillir de nouveaux usages, soit à l'échelle de l'ensemble de notre territoire, soit pour répondre à des besoins plus locaux (à l'échelle d'une communauté de communes par exemple).
- Se doter d'un schéma directeur pour piloter une vaste concertation et guider l'action du SMO.

B. La préparation à la mise en place du télétravail

Le télétravail s'est développé dans la fonction publique plus particulièrement depuis ces 5 dernières années dans le cadre notamment du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif au télétravail.

La crise sanitaire de 2020 est venue bouleverser ce cadre en imposant aux collectivités territoriales la mise en place du télétravail pour toutes les missions pour lesquelles cela était possible. Cette situation a apporté de nouvelles questions tant juridiques qu'opérationnelles.

De ce fait, un accord cadre a été rédigé et approuvé le 13 juillet 2021 de façon unanime par différents acteurs de la fonction publique. Cet accord vise à créer un socle commun aux trois versants de la fonction publique. Il constitue le cadre dans lequel devra s'inscrire un dialogue social au sein de chaque collectivité territoriale afin de discuter l'éventualité et les modalités d'une mise en place du télétravail.

Au second semestre 2021, le Syndicat a amorcé une réflexion sur la mise en place du télétravail au sein de sa structure du fait des nombreux enjeux :

- **Attractivité** : le télétravail rend les collectivités territoriales plus attractives par l'amélioration de la qualité de vie au travail et favorise de meilleures conditions de travail et d'autonomie des agents.
- **Impact environnemental** : le télétravail permet de réduire de manière concrète et mesurable les déplacements domicile-travail et donc l'émission des gaz à effet de serre.
- **Impact territorial** : le télétravail participe à un meilleur équilibre de l'attractivité des territoires en offrant des conditions d'accueil optimales au sein des tiers lieux et une approche mutualisée des conditions d'accueil.
- **Qualité de vie et bien-être au travail** : le télétravail permet une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et limite la fatigue, le stress et les risques liés aux déplacements.
- **Culture managériale** : le télétravail implique une évolution des pratiques managériales, vers un management par objectif, qui favorise l'autonomie et la prise d'initiative. Il peut concourir à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail, facteurs de motivation et d'intérêt pour l'agent.
- **Efficience professionnelle** : le télétravail est une opportunité pour adopter des réflexes d'organisation efficiente et pour optimiser les tâches à accomplir.
- **Pouvoir d'achat** : le télétravail permet d'économiser le coût des déplacements domicile-travail pour les agents.

Cette pratique de travail représente une innovation importante, qu'il a paru opportun de pérenniser, indépendamment d'un contexte de crise sanitaire, et d'intégrer durablement au fonctionnement de la collectivité.

Une réflexion sur les modalités de mise en place du télétravail a été amorcée dès l'été 2021 et une concertation a été menée, à l'automne 2021, afin de recueillir les attentes et propositions des agents du Syndicat. Ces travaux ont abouti à l'adoption du règlement de l'exercice du télétravail par le Conseil syndical le 1^{er} février 2022.

Ce dernier intègre notamment un maximum de 2 jours télétravaillables par semaine et une indemnisation de 2,50 € / jour de télétravail (plafond de 220 €/an).

Calendrier détaillé

Juillet à octobre	Rédaction d'une proposition de règlement lié à l'exercice du télétravail et d'une charte d'utilisation des ressources informatiques.
Mi-novembre	Validation du Président puis saisine du Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret-Cher.
29 novembre	Envoi du projet de règlement aux agents.
9 décembre	Avis positif du Comité technique du Centre de gestion du Loiret-Cher.
14 décembre	Présentation en réunion d'équipe.
1 ^{er} février	Adoption par le Conseil syndical du règlement lié à l'exercice du télétravail et de la charte d'utilisation des ressources informatiques.

3 L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Une activité riche en matière de commande publique

Au cours de l'année 2021, le Syndicat a publié et attribué plusieurs marchés publics :

- 8 février 2021 : notification d'un marché relatif à "l'assistance stratégique, technique, financière et juridique au suivi de la Délégation de Service Public relative au déploiement du FttH" au cabinet Tactis pour le lot 1 (technique et financier) et au cabinet Latournerie-Wolfrom Avocats pour le lot 2 (juridique). Cette assistance a pour but d'accompagner le Syndicat dans le cadre du suivi et du contrôle de la Délégation de Service Public avec Val de Loire Fibre.
- 27 septembre 2021 : notification d'un marché relatif à une mission d'assistance et de conseil juridique au Cabinet Inlo Avocats. Les missions confiées dans le cadre de ce marché portent sur des questions relatives au bon fonctionnement du Syndicat (instances, interprétation du CGCT, passation et exécution de marchés publics).
- 20 décembre 2021 : notification d'un marché à la Société Cyrès pour la supervision et le maintien en conditions opérationnelles de l'infrastructure Big Data du Syndicat.
- 9 décembre 2021 : publication d'un marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Directeur "Smart Val de Loire". L'objectif est de faire émerger une stratégie mais aussi des projets concrets qui permettront au Syndicat de contribuer activement à ce que le territoire dont il a la charge en matière d'aménagement numérique devienne progressivement un territoire intelligent (cf § IV).

B. Les finances

L'aboutissement du travail sur les régularisations de TVA

En fin d'année 2020, le Syndicat a effectué des régularisations de TVA relatives aux dépenses sur les montées en débits. Cette dernière avait pour finalité de faire apparaître la TVA sur le compte fiscal du Syndicat. Ainsi le Syndicat a pu percevoir des recettes à hauteur de 1 675 335 € correspondant au crédit de TVA.

Les subventions de l'État et de l'Europe

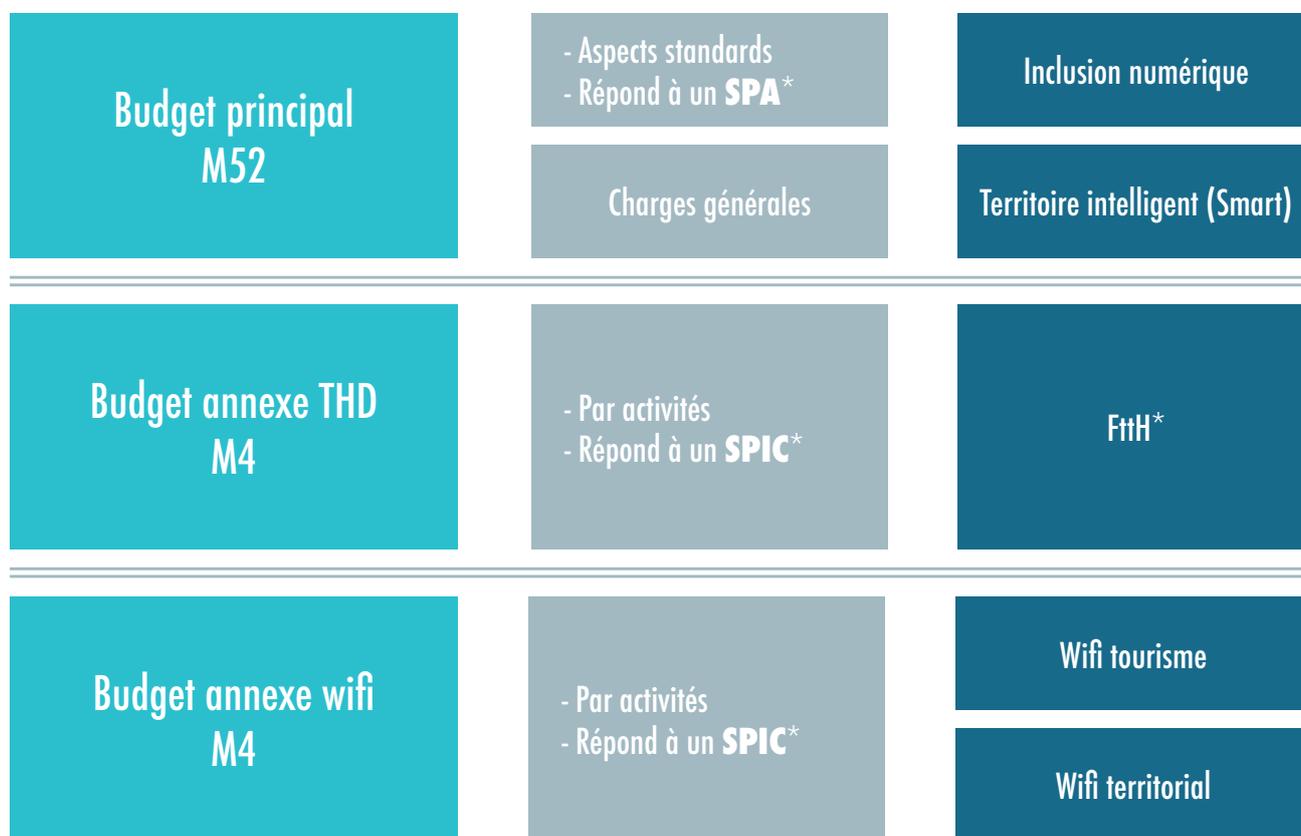
Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) a été signée courant 2020. Le Syndicat a réalisé fin 2020 une demande de versement au titre des montées en débit du Loir-et-Cher et des passeports inclusion numérique. La subvention a été perçue et soldée en 2021 pour un montant de 3 840 705 € (12 705 € pour l'inclusion numérique et 3 828 000 € pour les montées en débit du Loir-et-Cher).

Au titre des fonds européens (fonds FEADER), suite à la perception de la subvention de l'État, le Syndicat a sollicité la demande de versement de la subvention FEADER à hauteur de 1,684 M€. Elle est en cours d'instruction par les services de la Région.

Le compte administratif 2021

Le Compte administratif 2021 traduit le bilan de l'année écoulée.

Le Syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe wifi :



*SPA : Service Public Administratif

*FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

*SPIC : Service Public Industriel et Commercial

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné). La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt (Syndicat non concerné), le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

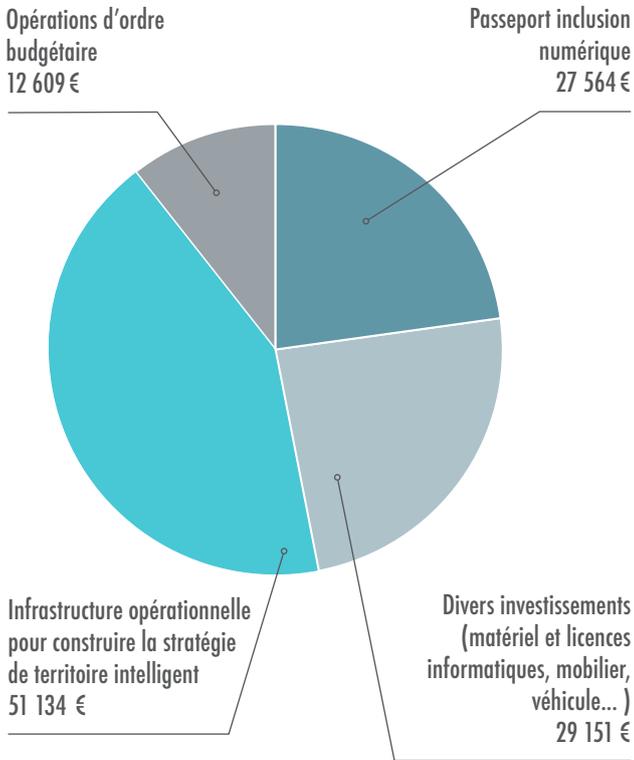
Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Le Compte Administratif 2021 s'élève à 7 152 161,44 € en dépenses et 9 749 143,52 € en recettes. Lorsqu'on intègre le résultat 2020 (27 909 698,01 €), le résultat de clôture 2021 s'élève à 30 506 680,09 € tous budgets. Ce résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du Très Haut Débit par les membres du Syndicat, en avance de phase.

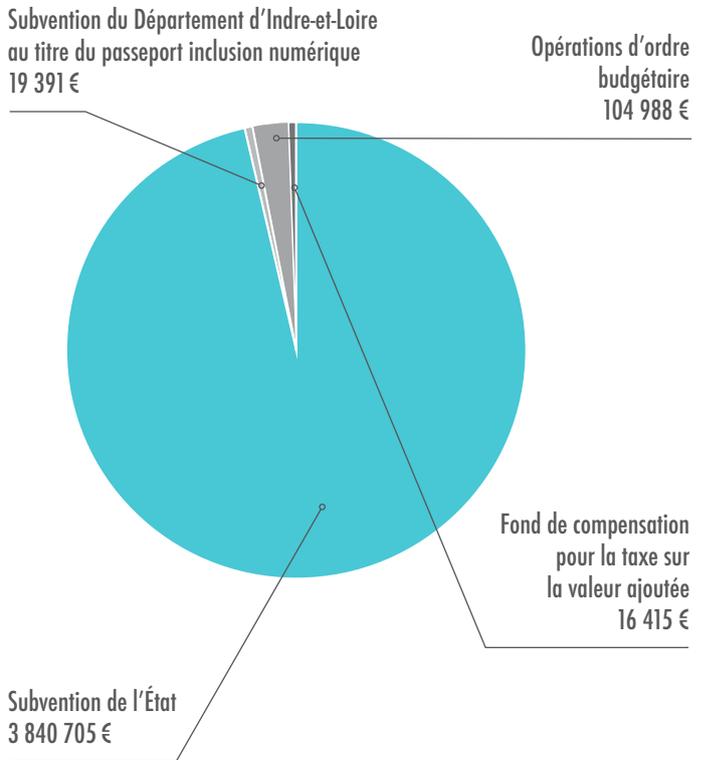
LE BUDGET PRINCIPAL (TTC) :

Opérations réelles et d'ordre

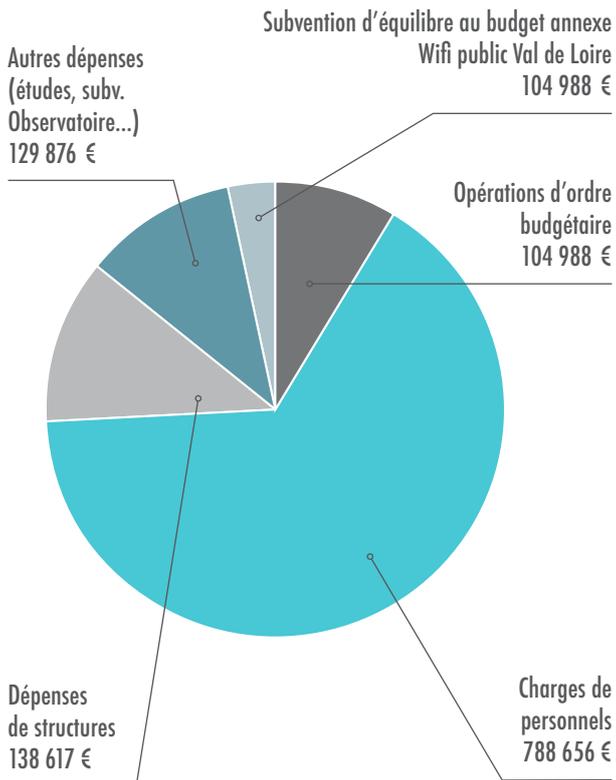
Dépenses d'investissement : 120 458 €



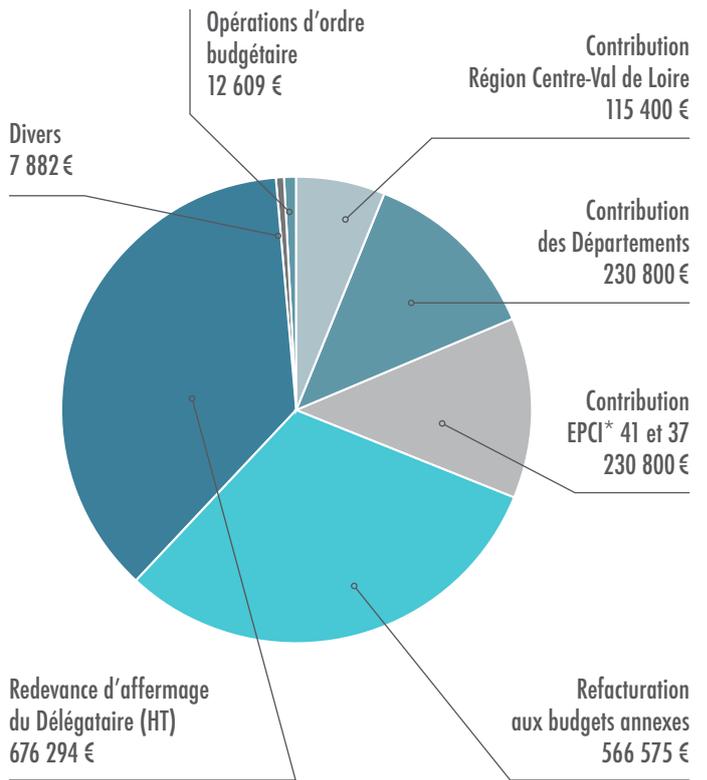
Recettes d'investissement : 3 981 499 €



Dépenses de fonctionnement : 1 201 442 €



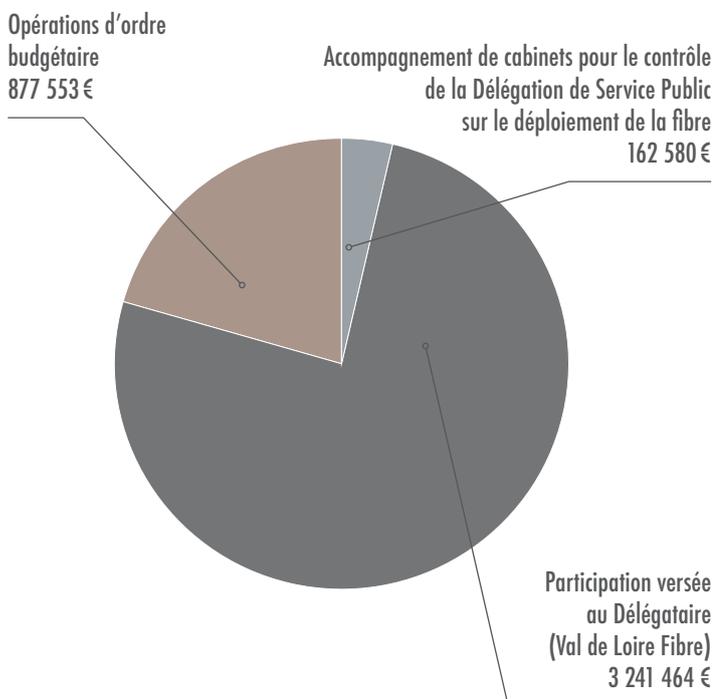
Recettes de fonctionnement : 1 840 360 €



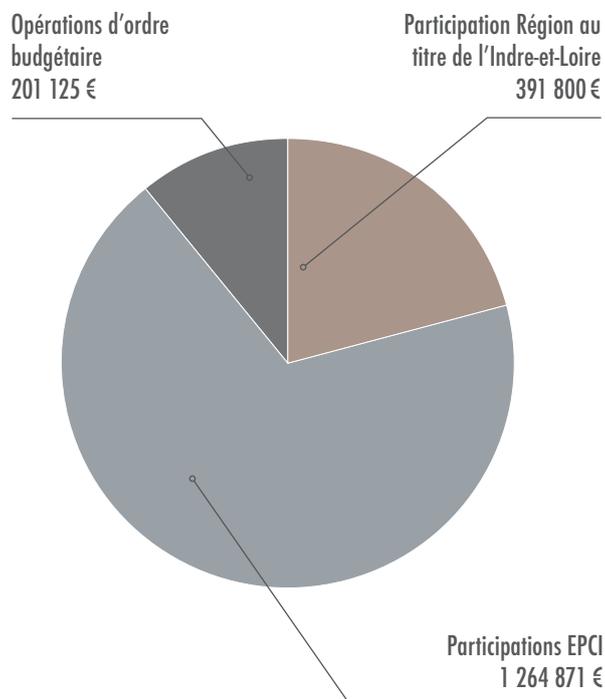
LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT (HT) :

Opérations réelles et d'ordre

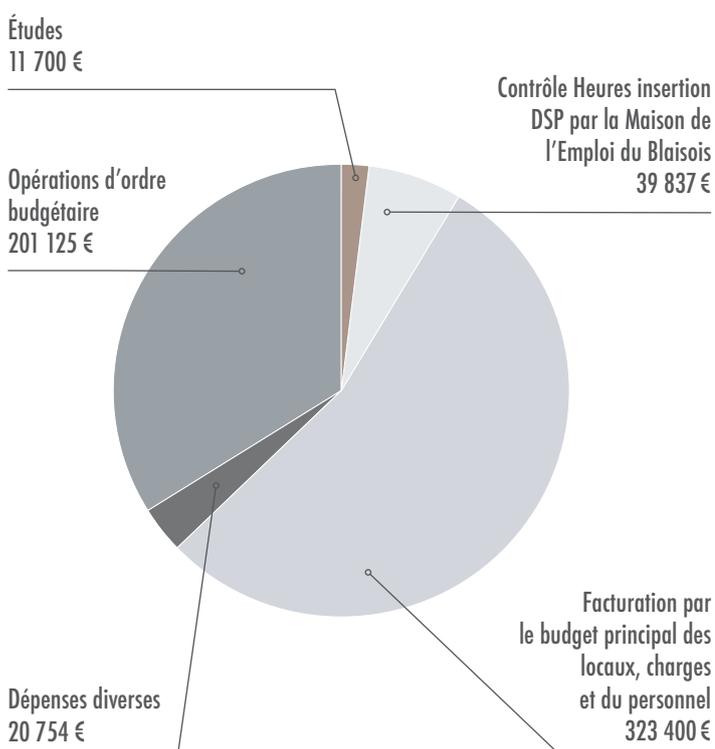
Dépenses d'investissement : 4 281 5970 €



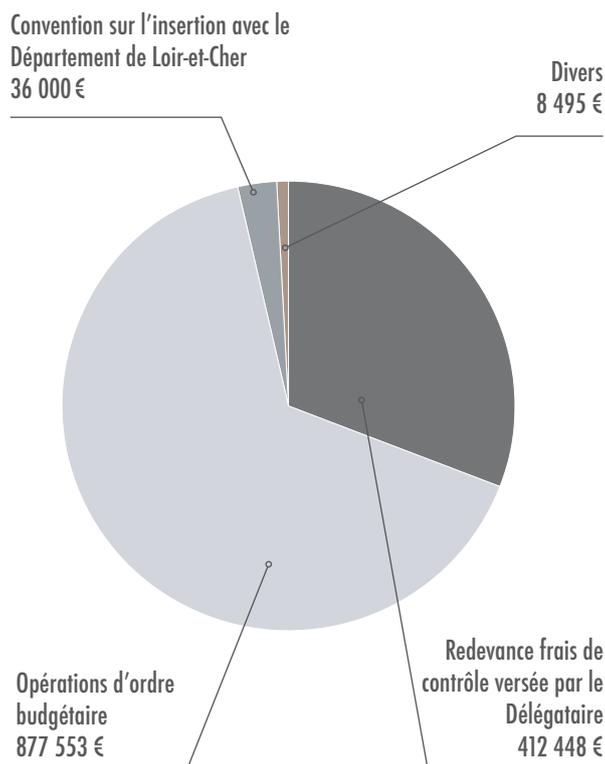
Recettes d'investissement : 1 857 796 €



Dépenses de fonctionnement : 596 816 €



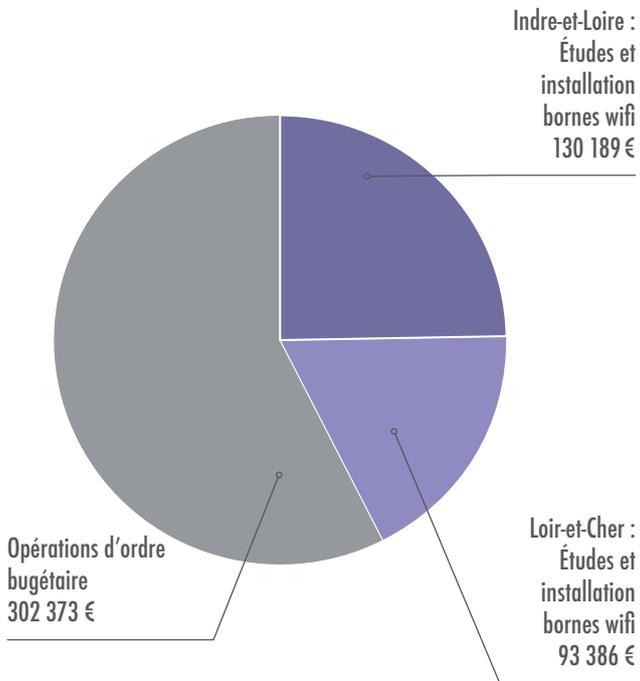
Recettes de fonctionnement : 1 334 496 €



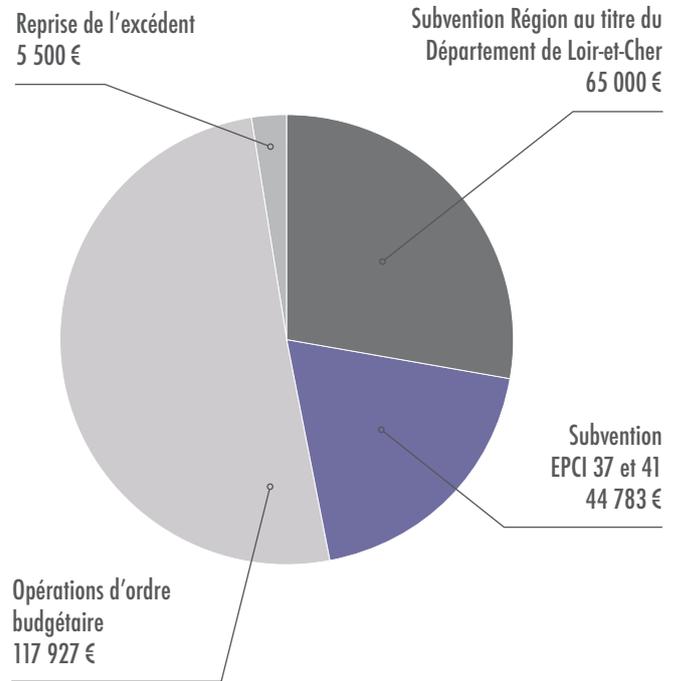
LE BUDGET ANNEXE WIFI (HT) :

Opérations réelles et d'ordre

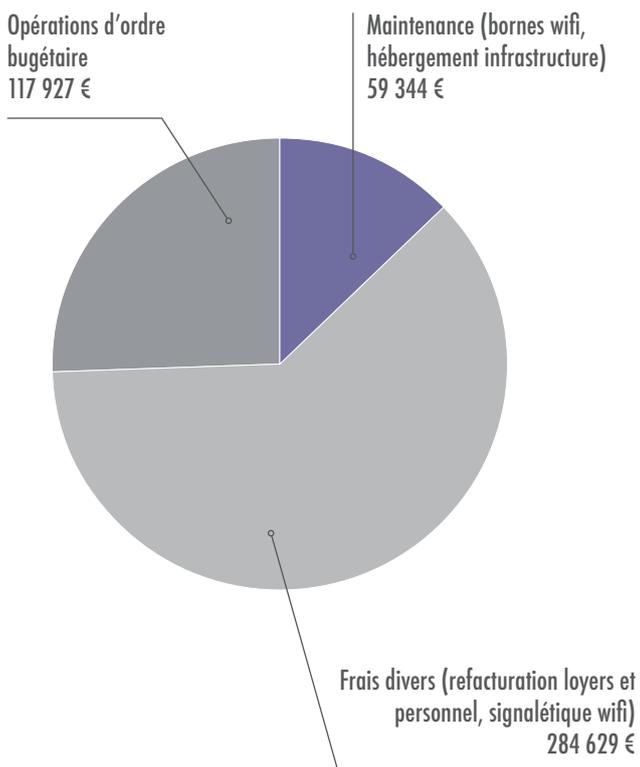
Dépenses d'investissement : 525 498 €



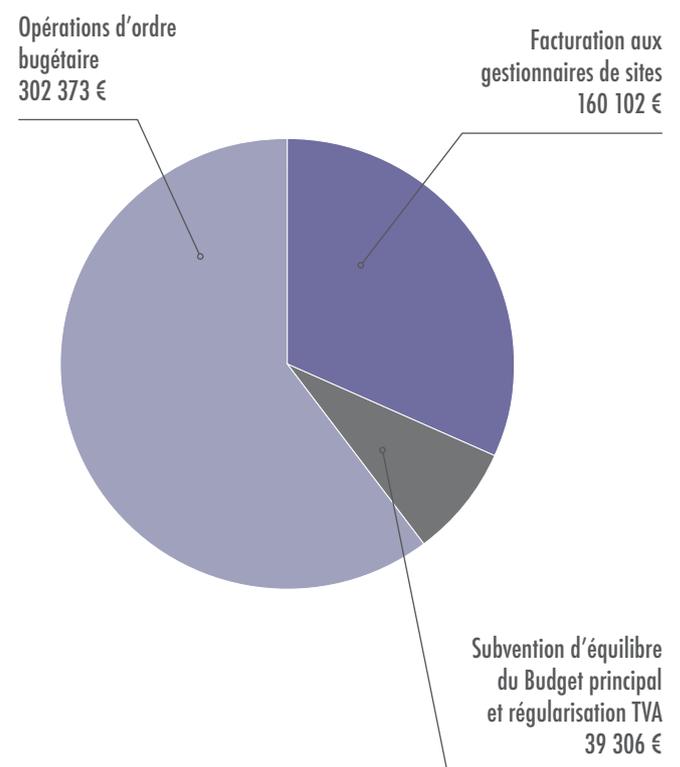
Recettes d'investissement : 233 210 €



Dépenses de fonctionnement : 425 900 €



Recettes de fonctionnement : 501 781 €



4 LES TEMPS FORTS ET LES OUTILS DE COMMUNICATION

A. Les événements 2021

19 février 2021 : 200^e borne wifi à Mennetou-sur-Cher



Le 19 février 2021, Bernard Pillefer, Président de Val de Loire Numérique et Christophe Thorin, Maire de Mennetou-sur-Cher, ont assisté à la mise en service de la 200^e borne du réseau wifi "Val de Loire wifi public".

L'objectif ? Présenter le dispositif de wifi gratuit et sécurisé proposé aux sites touristiques. À Mennetou-sur-Cher, des bornes wifi ont été déployées sur l'aire de camping-cars, au bureau d'information touristique ainsi que dans la cité médiévale afin d'apporter aux visiteurs une connexion performante et gratuite.

18 mars 2021 : 3^e édition du Printemps des Territoires

Le 18 mars 2021, la Banque des Territoires a invité le Syndicat à participer à la 3^e édition du Printemps des Territoires, organisée à Paris. La table ronde, portée par Olivier Sichel, Président de la Banque des Territoires, avait pour thème : "Numérique et Très Haut Débit".



Bernard Pillefer, Président de Val de Loire Numérique a pu témoigner d'une belle réussite collective du déploiement de la fibre sur les territoires ruraux. Il a notamment déclaré :

"Une fois de plus, j'ai constaté les atouts de notre convention et la position favorable de notre territoire dans le Plan France Très Haut Débit :

- *une réelle desserte de l'habitat isolé pour un vrai 100%.*
- *un planning de déploiement volontariste à fin 2023, alors que l'État fixe la fibre pour tous à horizon 2025.*
- *un plan de financement bouclé et optimisé : le coût à la charge de nos collectivités locales est parmi les plus faibles."*

23 avril 2021 : visite de chantier à Mondoubleau



Le Président Pillefer, le maire de la commune de Mondoubleau et de différents élus de la Communauté de communes des Collines du Perche visitait un chantier du déploiement de la fibre consistant au câblage d'une armoire de rue située sur le périmètre communal.

17 juin 2021 : pose des premiers panneaux "Zone d'activités 100% FIBRE OPTIQUE"



Deux panneaux "Zone d'activités 100% FIBRE OPTIQUE" ont été installés aux entrées de la Zone des Cousseaux et du Technoparc à Salbris pour matérialiser le fait que nous nous trouvons sur une portion de territoire intégralement fibrée.

Alexandre Avril, Maire de Salbris et Président de la Communauté de communes Sologne des Rivières, Jean-Philippe Martignac, Directeur général de Val de Loire Fibre et Olivier Legros, Directeur

général des services de Val de Loire Numérique représentant le Président Bernard Pillefer, ont assisté à la pose de cette signalétique. Cette inauguration marque un temps important, celui de l'arrivée de la fibre pour de plus en plus d'entreprises.

16 novembre 2021 : table ronde de présentation de Data Val de Loire au Salon des Maires et des Collectivités Locales

Val de Loire Numérique était présent au Salon des Maires et des Collectivités Locales pour partager son expérience de datavisualisation sur la fréquentation touristique lors d'une table ronde organisée et animée par son partenaire ALEIA.



12 décembre 2021 : 110 000^e prise FttH en présence de Cédric O, Ministre



Le vendredi 10 décembre 2021 à Coulommiers-la-Tour, le Maire Alain Souvrain a accueilli avec Bernard Pillefer, Président de Val de Loire Numérique et Benoit Mérel, Directeur Général délégué du groupe TDF de nombreux invités afin de célébrer le cap symbolique de 110 000 foyers et entreprises éligibles à la fibre optique.

Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire, Philippe Gouet, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, Jean-Gérard Paumier, Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Cyril Gasc, Directeur de la BU Fibre de TDF, Jean-Philippe Martignac, Directeur général de Val de Loire Fibre, étaient notamment présents.

Cet événement a marqué une avancée majeure du déploiement de la fibre sur notre territoire.

Bernard Pillefer, Président de Val de Loire Numérique a déclaré : "Avec plus de 89 000 prises construites au cours de l'année, soit en moyenne 1700 prises construites chaque semaine, 2021 a constitué un réel décollage pour le réseau d'initiative confié à Val de Loire Fibre et rend tout à fait crédible et réaliste l'objectif d'avoir achevé le déploiement en 2023 ; je me réjouis de ces résultats et de ce palier symbolique et très significatif des 110 000 prises atteint aujourd'hui."

Jean-Philippe Martignac, Directeur Général de Val de Loire Fibre a déclaré : "Avec cette nouvelle étape franchie, la fibre optique se concrétise pour la population du Val de Loire qui la plébiscite par ses demandes de raccordement. Nous nous en réjouissons. En parallèle, le déploiement se poursuit et nos équipes maintiennent le rythme."

Les réunions EPCI

Tout au long de l'année 2021, le Syndicat est allé à la rencontre des Communautés de communes et d'agglomération membres ou partenaires pour évoquer des problématiques particulières (fibre, wifi ou smart), faire état de l'avancement des projets ou tout simplement pour entretenir des liens entre les équipes. Val de Loire fibre accompagnait le Syndicat sur des problématiques particulières. Les rencontres se sont poursuivies sur 2022.

Ces rencontres sont toujours riches en échanges et fructueuses pour les élus des collectivités membres qui disposent des éléments et des outils pour répondre localement aux sollicitations des citoyens et des élus. L'objectif étant pour le Syndicat d'avoir au moins un temps d'échange annuel avec chacune des collectivités membres.

EPCI 37

16 février	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire
18 mars	Communauté de communes Bléré Val de Cher
25 mars	Communauté de communes Loches Sud Touraine
31 mars	Tours Métropole Val de Loire
1 ^{er} avril	Communauté de communes Touraine-Est Vallées
15 avril	Communauté de communes Val d'Amboise
19 avril	Communauté de communes Touraine Val de Vienne
22 avril	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
4 mai	Communauté de communes Castelnaudais
15 novembre	Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre
17 novembre	Communauté de communes Touraine Val de Vienne
25 novembre	Communauté de communes Castelnaudais
3 décembre	Tours Métropole

EPCI 41

30 mars	Communauté de communes Sologne des Étangs
7 avril	Communauté de communes Val de Cher-Controis
22 avril	Communauté de communes Beauce Val de Loire
3 mai	Communauté de communes Perche et Haut Vendômois
21 mai	Communauté d'agglomération Blois-Agglopolys
24 novembre	Communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Les newsletters

En 2021, le Syndicat a publié 10 newsletters avec une alternance entre les newsletters consacrées au déploiement de la fibre et celles consacrées au Smart et au réseau Val de Loire wifi public. L'objectif est d'informer les membres et les partenaires du Syndicat des grands enjeux et des actualités. Le programme de diffusion a été le suivant :

Publications newsletter FttH :

12 février
16 avril
15 juin
19 octobre
20 décembre

Publications newsletter Smart :

28 janvier
26 mars
1 ^{er} juin
10 septembre
19 novembre

B. Val de Loire Numérique sur les réseaux sociaux

Le Syndicat publie ou relaie régulièrement des informations sur ses pages Facebook et LinkedIn. Voici quelques exemples de publications faites tout au long de l'année 2021.

Val de Loire Numérique
23 avril 2021 · 🌐



Val de Loire Fibre 🥰 se sent heureux.
22 avril 2021 · 🌐

Le Très Haut Débit pour deux sites emblématiques !
C'est avec joie et fierté que nous présentons le témoignage de deux sites emblématiques du Val De Loire : Le **Château du Clos Lucé** et Le **Château Royal d'Amboise** qui sont désormais raccordés au #TDH

Un très grand merci à nos hôtes pour l'accueil et leur disponibilité.
Val De Loire Fibre : Au plus près des territoires !
Région Centre-Val de Loire Val de Loire Numérique

Val de Loire Numérique
Publié par Agorapulse · 3 mai 2021 · 🌐

[Info Wifi] - Lancement de la plateforme Open Data Val de Loire Numérique
👉 L'objectif ? Permettre à tous d'avoir une meilleure visibilité sur le déploiement des infrastructures de la fibre et du wifi territorial

Les trois informations visibles sont :

- Le calendrier du déploiement de la fibre sur notre territoire dans les zones d'initiatives publiques
- Les opérateurs présents sur les zones d'initiative privées
- La géolocalisation des bornes du Wifi Territorial : Val de Loire Wifi Public

Les jeux de données attachées sont à votre disposition !
👉 Rendez-vous ici : <https://data.valdevoirenumerique.fr>



Val de Loire Numérique
13 juillet 2021 · 🌐

Découvrez les communes qui bénéficient depuis juin de l'arrivée de la fibre !



0:18 / 0:27

Val de Loire Numérique
6 septembre 2021 · 🌐

Du wifi gratuit à la Fête des vendanges de Cheverny !

L'affluence était au rendez-vous pour cette nouvelle édition de la **Fête des Vendanges de Cheverny** organisée samedi 4 septembre. Pour la première fois, Val de Loire Numérique s'est associé à l'événement en proposant une connexion Internet gratuite et sécurisée aux visiteurs via son réseau Val de Loire wifi public. Un wifi événementiel qui a généré plus de 1000 connexions ! Merci aux organisateurs et à la commune de Cheverny... Voir plus



Val de Loire Numérique
17 septembre 2021 · 🌐

Val de Loire Numérique renouvelle sa gouvernance
Retrouvez l'article complet sur notre site internet ! <https://www.valdevoirenumerique.fr/.../val-de-loire-.../>



Val de Loire Numérique
23 novembre 2021 · 🌐

Une belle référence qui permet de valoriser le dynamisme du **Château du Rivau** ainsi que les projets portés par **Val de Loire Numérique** : le déploiement de la fibre et le déploiement du réseau Val de Loire Wifi Public.

<https://www.valdevoirenumerique.fr/.../val-de-loire-fibre-.../>

VALDELOIREFIBRE.FR
Val de Loire Fibre installe la fibre dans l'un des plus anciens châteaux du Val de Loire : le Château du Rivau - Val de Loire Fibre
Haut lieu culturel et touristique d'Indre-et-Loire, le château du Rivau a la particularité d'être l'un des plus anciens châteaux de la Loire. Il date de l'époque médiévale et offre à ses visiteurs un aperçu de la construction pré...



Val de Loire Numérique
10 décembre 2021 · 🌐

110 000 prises commercialisables sur le réseau d'initiative publique délégué à Val de Loire Fibre
C'est un point d'étape important que les différents partenaires du projet ont voulu marquer et célébrer ce matin à Coulommiers-la-Tour (Loir-et-Cher) en présence de Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, des Présidents des collectivités territoriales membres du SMO (Région Centre-Val de Loire, Département d'Indre-et-Loire)... Voir plus



Val de Loire Numérique
14 décembre 2021 · 🌐

Sylvie GINER, Vice-présidente du SMO Val de Loire Numérique, était présente ce lundi 13 décembre à Blois aux côtés des équipes de TDF (société déléguataire pour le déploiement de la fibre), de l'AFPA et de Pôle Emploi pour accompagner et promouvoir le "Pass Fibre".
Ce dispositif innovant mis en place par TDF en Val de Loire comme sur d'autres projets fibre sur le territoire français permet à des publics éloignés de l'emploi de découvrir les métiers de la fibre et de s'inscrire... Voir plus



II. LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

A. La DSP en 10 points

100% fibre soit la totalité du territoire éligible y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

Un réseau neuf pour tous : habitants, entreprises et collectivités.

320 000 foyers et entreprises à desservir dont 186 000 pour l'Indre-et-Loire et 134 000 pour le Loir-et-Cher.

Un investissement de 560 M€ dont 90% à la charge du Délégué Val de Loire Fibre.

La Banque des territoires (Caisse des dépôts) apporte son soutien au projet.

144 M€ d'économies pour les différentes collectivités locales (Région, Départements et EPCI) par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.

Un catalogue de services avec des offres variées, compétitives et innovantes répondant aux attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics).

80 000 heures de formation et 140 000 heures d'insertion.

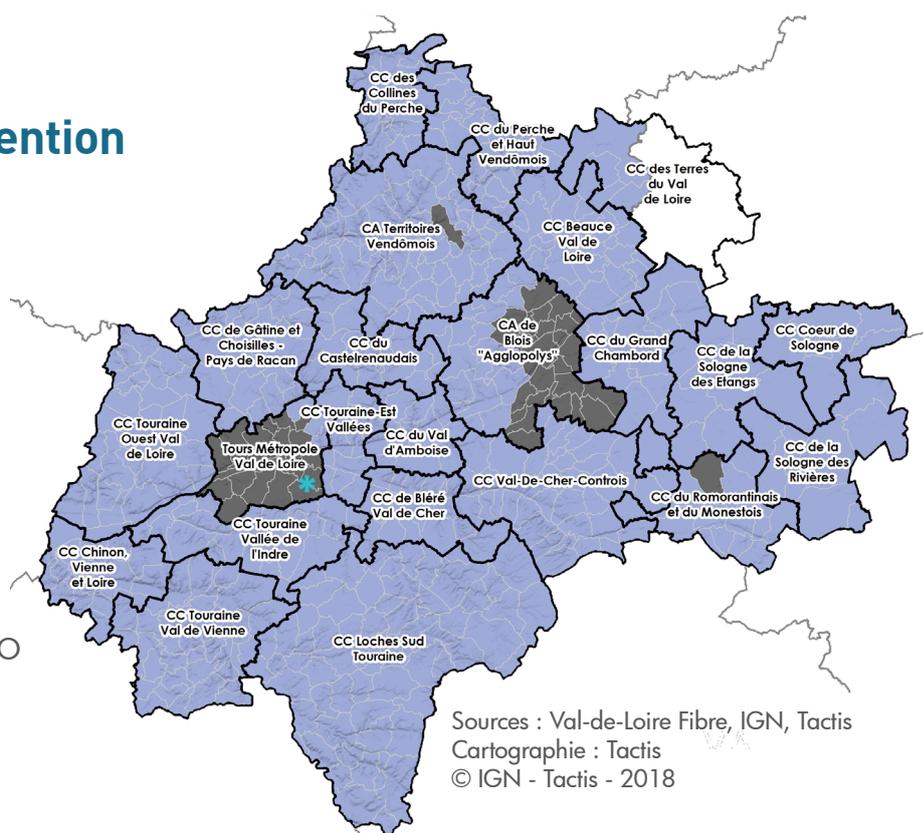
Des entreprises locales pour la construction du réseau puis pour son exploitation.

Des opérateurs présents nombreux dès l'ouverture d'un secteur technique.

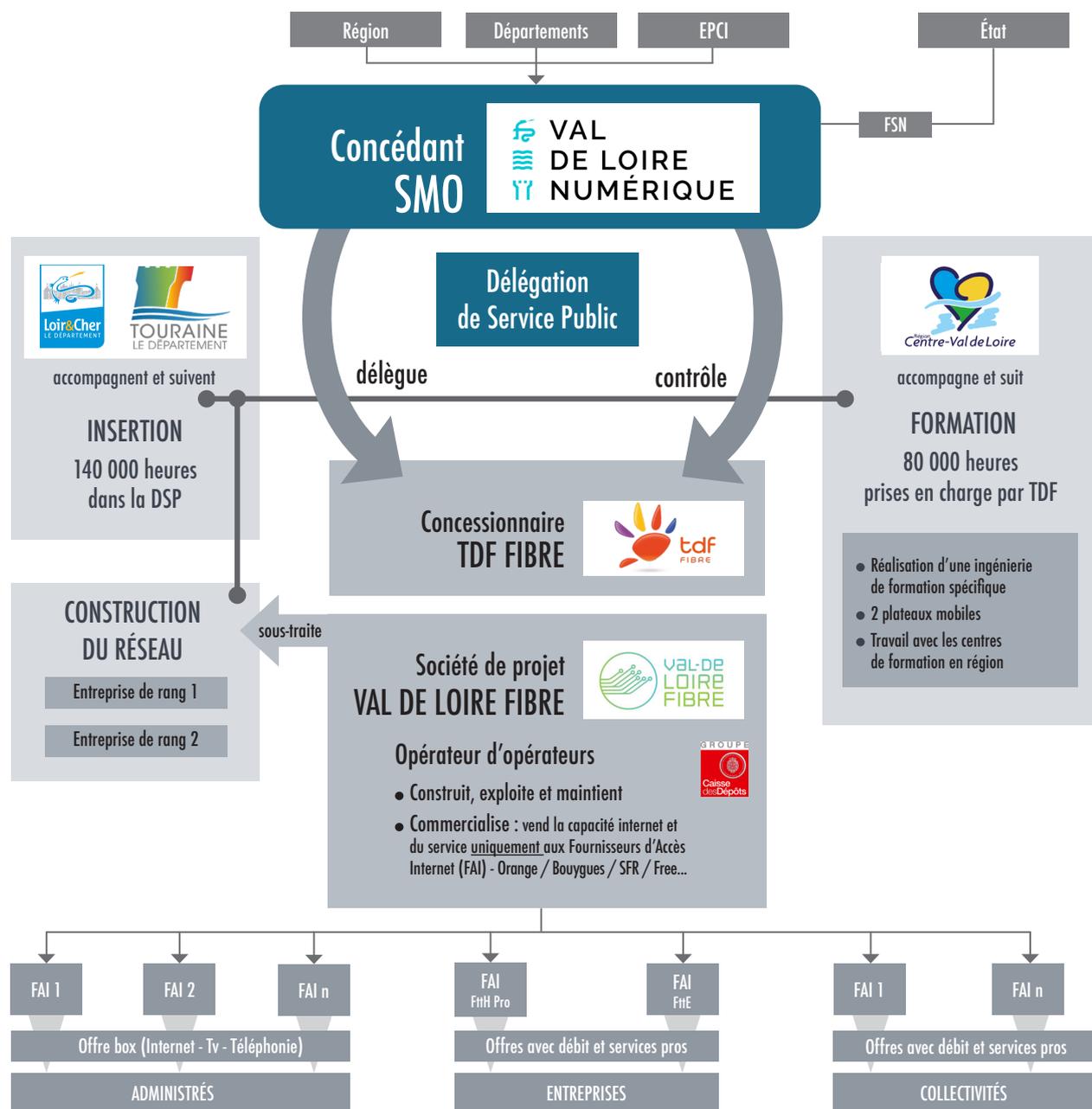
B. Périmètre d'intervention

La carte ci-contre matérialise le périmètre d'intervention du SMO Val de Loire Numérique.

-  Zone d'investissements privés
-  Périmètre d'intervention du SMO
-  EPCI membre
-  Département
-  * Délégation de compétence



C. Les acteurs de la construction du réseau

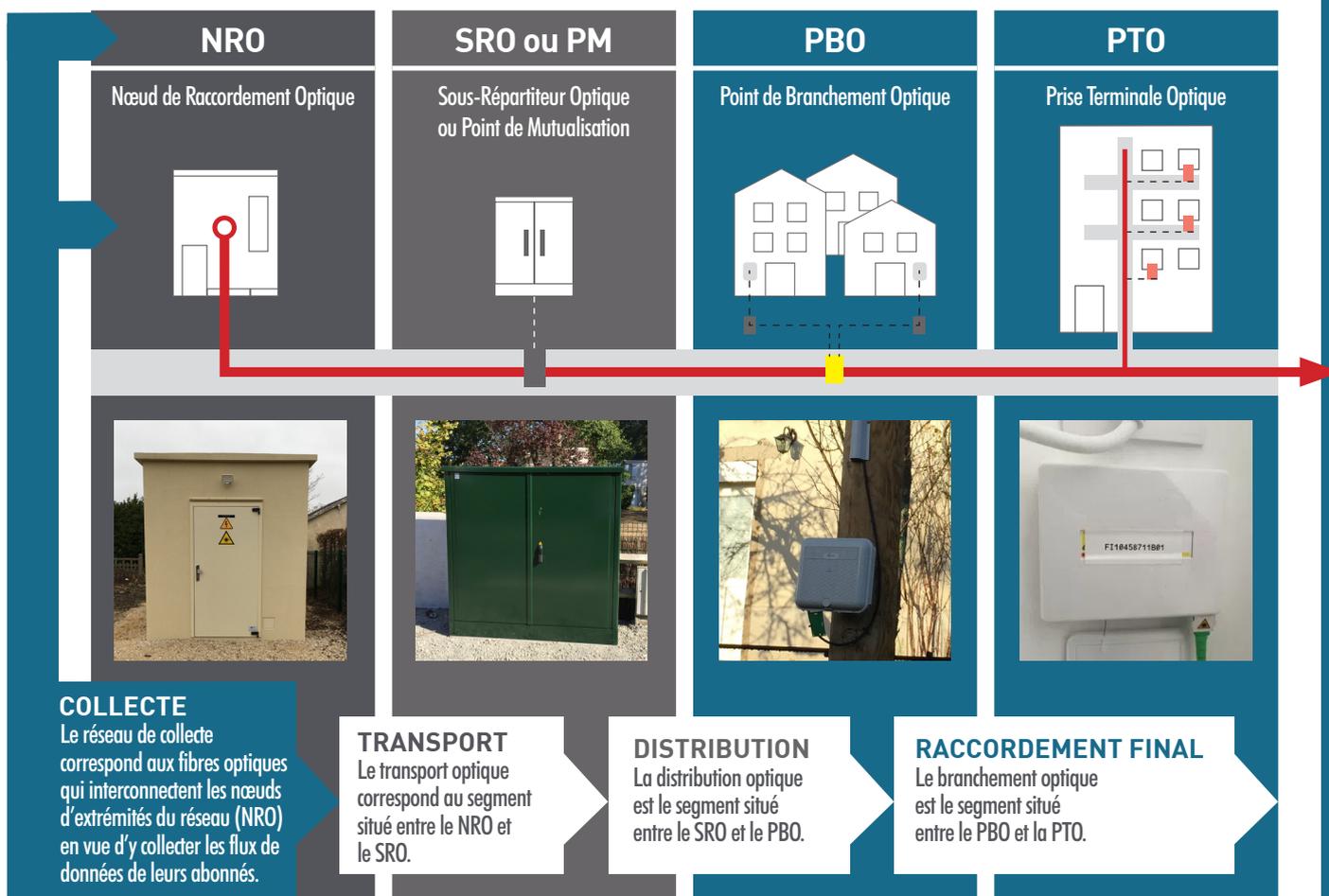


D. L'année 2021 en chiffres

- Le réseau de collecte qui permet d'interconnecter les NRO entre eux et de les alimenter en très haut débit est achevé. Cela représente **1 500 km** de câbles optiques.
- **524 armoires** (points de mutualisation) sont désormais ouvertes, dont 303 sur la seule année 2021. Il en reste 400 à ouvrir d'ici fin 2023.
- **89 000 nouveaux foyers et entreprises** ont été rendus éligibles soit un cumul de **125 523** prises commercialisables.
- **250 communes** sont concernées par une première ouverture commerciale. Cela a donné lieu à **142 rencontres** avec les élus au cours de l'année.
- **27 réunions publiques** ont été organisées à chaque fois que les conditions sanitaires le permettaient.
- **10 opérateurs Grand Public** sont présents dont les 4 opérateurs nationaux.
- **30 opérateurs spécialisés "entreprise"** permettent une saine concurrence sur ce segment important des professionnels.
- Près de **30 000 foyers et entreprises sont déjà abonnés** avec des offres jusqu'à 1 Gbit/s.
- **20 000 heures de formation et 57 000 d'insertion** réalisées, dépassant largement les objectifs.

E. Les réalisations de Val de Loire Fibre

Le déploiement



ÉTUDES

Après une année 2020 très dense, la production d'études durant l'année 2021 par notre Déléguataire s'est stabilisée avec la transmission au total de près de 600 livrables à la fois dédiés au réseau de transport mais surtout la distribution.

Ce volume toujours important de données transmises est lié à l'industrialisation des process. De nombreux points de contrôles sont réalisés par le Syndicat : exhaustivité des prises prévues, respect des règles d'ingénierie, facilité de raccordement... L'analyse et les réunions d'échanges hebdomadaires ont permis de déclencher le démarrage des travaux sur de nouveaux secteurs afin de tenir les plannings.

Le Syndicat a reçu 90 nouveaux "Avant-Projet-Sommaire" (APS ou pré-étude) et 201 nouveaux "Avant-Projet-Définitif" (APD ou étude d'exécution) liés à ce réseau de distribution.

À fin 2021, le cumul des études se répartit comme suit :

- 842 APS livrés par Val de Loire Fibre dont 822 études validées par le Syndicat
- 643 APD livrés par Val de Loire Fibre dont 619 études validées par le Syndicat

COLLECTE

À fin 2021, la dynamique de 2020 s'est confirmée et le réseau de collecte est quasiment intégralement réalisé.

Réseau de collecte	réalisé	avancement
Collecte kilomètres de câble	1 440	100%
Collecte kilomètres de génie civil	718	100%
NRO posés	96	100%
NRO électrifiés	96	100%
NRO activés	96	100%



LOCAUX TECHNIQUES

NRO – Nœuds de raccordement optiques

Les NRO sont en quelque sorte les échangeurs des autoroutes de l'information par lesquels transitent toutes les données. C'est le point de convergence des fibres provenant des différentes habitations et entreprises et le lieu d'hébergement des équipements actifs des opérateurs.

À fin 2021, **100% du programme** a été atteint avec 96 NRO activés c'est-à-dire totalement opérationnels et raccordés au réseau global.



NRO à Montrichard Val de Cher (41)



NRO à Neuville-le-Roi (37)

SRO – Sous-répartiteurs optiques ou armoires de rue

La mise en place d'une armoire permet d'engager ensuite les premiers travaux de construction notamment pour le réseau de transport depuis le NRO le plus proche.

En 2021, 129 SRO ont été installés dont :

- 73 sur l'Indre-et-Loire
- 56 sur le Loir-et-Cher

Au cumul, ce sont 738 armoires qui ont été installées sur les 885 prévues à la fin du programme, soit un taux de 83% d'avancement.

Quelques SRO posés en 2021



SRO à Île-Boucard (37)



SRO à Huismes (37)



SRO à Mont-près-Chambord (41)



SRO à Soing-en-Sologne (41)



SRO à Selles-sur-Cher (41)

DISTRIBUTION

Les travaux de distribution consistent à déployer des câbles depuis le SRO jusqu'à des boîtiers appelés Points de Branchement Optique (PBO). Ce sont ces boîtiers qui permettent dans un second temps la réalisation des raccordements abonnés.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement plus rapide tout en limitant la gêne occasionnée.

Ainsi, la pose de la fibre se fait en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux
- en aérien sur différents supports

Remarque : le décalage entre le cumul de prises construites (135 166) et le cumul de prises commercialisables (125 523) en fin d'année 2021 s'explique par le fait que les prises construites ne deviennent commercialisables qu'au terme d'un processus qui passe par la bonne prise en compte par les Fournisseurs d'Accès Internet et qui dure plusieurs semaines.

En cas de besoin et ponctuellement, des travaux de génie civil ou d'ajout de poteaux peuvent s'avérer nécessaires.

Au cours de l'année 2021, le rythme des travaux a augmenté fortement par notre Délégué et ses prestataires. **Plus de 25 000 prises ont été construites au 4^e trimestre soit une moyenne de 1970 par semaine.**

À fin 2021, un cumul de 135 166 prises ont été construites :

- 85 987 en Indre-et-Loire
- 49 179 en Loire-et-Cher

Bilan des prises construites par trimestre en 2021

	T1	T2	T3	T4
Prises construites	19 560	22 671	18 943	25 654
Prises construites 37	10 732	11 823	10 878	14 689
Prises construites 41	8 828	10 848	8 065	10 965
Cumul 2021	19 560	42 231	61 174	86 828
Construction cumul	67 898	90 569	109 512	135 166

Avant toute commercialisation, le Délégué Val de Loire Fibre procède à une recette des travaux effectués par le biais de son pôle Audit.

Le Syndicat mène également par échantillonnage des contrôles des équipements installés, du génie civil, des déploiements en aérien ou en façade...

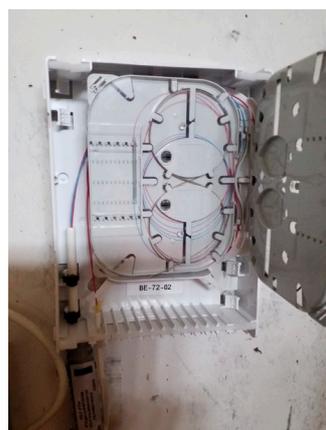
Quelques points de branchement posés en 2021



en souterrain



en façade



en immeuble



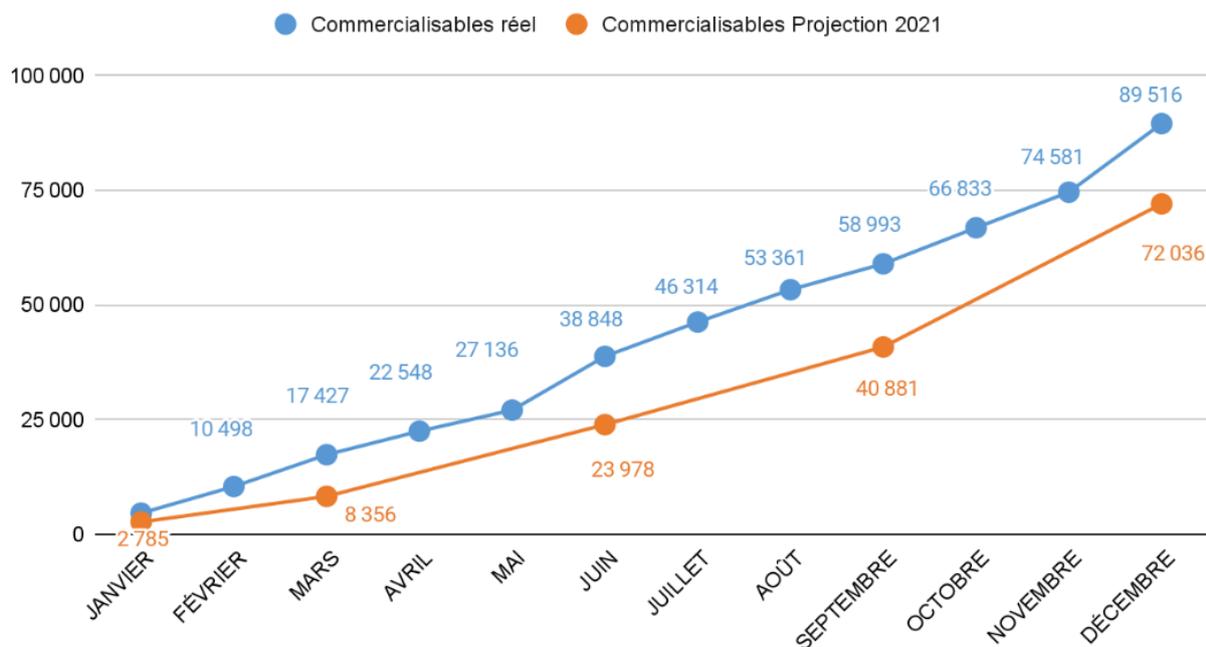
sur poteau

PRISES ÉLIGIBLES

En 2021, 89 516 nouvelles prises ont été rendues éligibles à un raccordement après un processus de recette et de vérification :

- 49 826 prises commercialisables en Indre-et-Loire
- 39 663 prises commercialisables en Loir-et-Cher

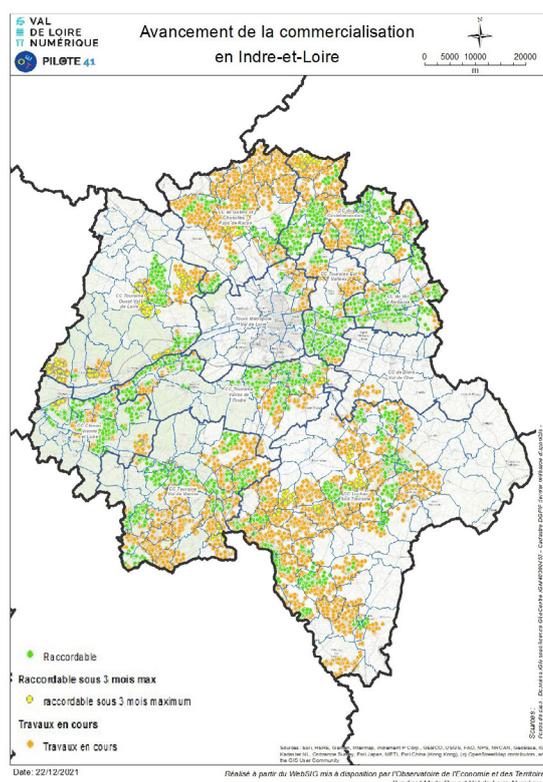
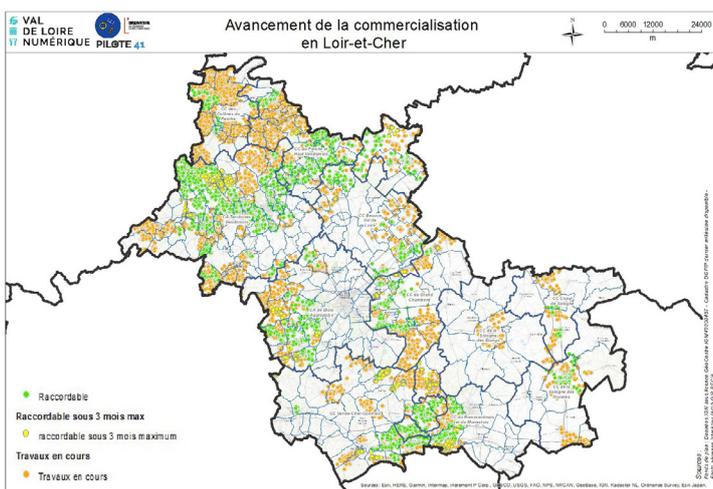
Avancement 2021



Au cumul et à fin 2021, 1 25 523 foyers et entreprises peuvent donc bénéficier d'un raccordement dont :

- 77 258 en Indre-et-Loire
- 48 265 en Loir-et-Cher

Localisation des foyers éligibles fin 2021 sur l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher



RENCONTRES AVEC LES COMMUNES

À chaque ouverture commerciale, Val de Loire Fibre continue d'organiser une rencontre avec la commune concernée afin de convenir des modalités de communication auprès des administrés. Le Syndicat accompagne les élus dans ces réunions et **présente en préambule** : sa constitution générale, ses grandes missions, ses outils et son accompagnement...

Un collectif au service des territoires

54 conseillers syndicaux titulaires

1 délégué
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU LOIRE-ET-CHER
30 voix

1 délégué
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
D'INDRE-ET-LOIRE
30 voix

4 délégués
BUREAU CENTRAL
VAL DE LOIRE
20 voix

21 délégués
DPCI
DU LOIRE-ET-CHER
20 voix

11 délégués
DPCI
D'INDRE-ET-LOIRE
20 voix

Composition du bureau

PRÉSIDENT		4 VICE-PRÉSIDENTS		
 Jean-Michel GIL DPCI	 Lynn SIRE DPCI	 Renaud BÉGIN DPCI	 Anne LAFITE DPCI	 Hervé LAURINE DPCI
10 MEMBRES ÉLUS				
 Catherine LEBLANC DPCI	 Jeanne BOUILLON DPCI	 Aurélien BÉGIN DPCI	 Sébastien BÉGIN DPCI	 Frédéric LEBLANC DPCI
 Jeanne PAILLET DPCI	 Isabelle BENOIST DPCI	 Guillaume GIL DPCI	 Julien DUBREUIL DPCI	 Pierre LEBLANC DPCI

Les missions du SMO



Déploiement de la fibre : 100% FttH

- ★ contrôler la DSP et veiller au respect du cahier des charges et des engagements du délégataire.
- ★ aider au bon déroulement du chantier quel que soit le sujet.
- ★ renseigner les collectivités, les communes, les entreprises et les habitants sur la fibre.



Wifi touristique et smart territoire :

- offrir un accès internet unique, gratuit et sécurisé aux visiteurs et touristes en Val de Loire.
- développer les initiatives publiques concernant l'Open Data, la collecte et l'utilisation des données.
- favoriser créativité et intelligence des territoires grâce aux nouveaux outils et usages numériques.

Suivi, soutien et accompagnement



- valdeoirenumerique.fr : projets, délibérations, rapports d'activités, actualités, planning



- **fiches FttH** : détails DSP, déploiement, commercialisation, raccordements...



- **newsletters** : bi-mensuelles Au fil de la Fibre et Val de Loire Connecté



- **liens cartographique Websig pour les élus et leurs services** : suivi technique et commercialisation

Au vu du contexte sanitaire sur une grande partie de l'année 2021, différents vecteurs ont été utilisés pour communiquer : flyers et mot du maire dans les boîtes aux lettres, sites internet des différents acteurs, réseaux sociaux...

En tout, **142 communes** ont été rencontrées en 2021 pour préparer l'ouverture commerciale.

Liste des rencontres avec les communes organisées en 2021 avec Val de Loire Fibre



CORMENON
CC Collines du Perche
2 février



AVARAY
CC Beauce-Val de Loire
25 février



MONTHODON
CC Castelrenaudais
22 mars



SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE
CC Perche et Haut Vendômois
23 mars



SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN
CC Touraine-Val de Vienne
29 mars

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
DAME-MARIE-LES-BOIS	CC Castelrenaudais	37	05/01/2021
RIGNY-USSÉ	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	05/01/2021
SAVIGNY-SUR-BRAYE	CA Territoires Vendômois	41	07/01/2021
SALBRIS	CC Sologne des Rivières	41	26/01/2021
BRACIEUX	CC Grand Chambord	41	28/01/2021
SAINT-OUEN	CA Territoires Vendômois	41	29/01/2021
RICHELIEU	CC Touraine Val de Vienne	37	30/01/2021
CORMENON	CC Collines du Perche	41	02/02/2021
MONDOUBLEAU	CC Collines du Perche	41	11/02/2021
LESTIOU	CC Beauce Val de Loire	41	15/02/2021
MOSNES	CC Val d'Amboise	37	16/02/2021
COURBOUZON	CC Beauce Val de Loire	41	16/02/2021
MESLAY	CA Territoires Vendômois	41	18/02/2021
LASSAY-SUR-CROISNE	CC Val de Cher-Controis	41	23/12/2021
RIGNY-USSÉ	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	05/01/2021
SAVIGNY-SUR-BRAYE	CA Territoires Vendômois	41	07/01/2021
SALBRIS	CC Sologne des Rivières	41	26/01/2021
BRACIEUX	CC Grand Chambord	41	28/01/2021
SAINT-OUEN	CA Territoires Vendômois	41	29/01/2021
RICHELIEU	CC Touraine Val de Vienne	37	30/01/2021
CORMENON	CC Collines du Perche	41	02/02/2021
MONDOUBLEAU	CC Collines du Perche	41	11/02/2021
LESTIOU	CC Beauce Val de Loire	41	15/02/2021
MOSNES	CC Val d'Amboise	37	16/02/2021
COURBOUZON	CC Beauce Val de Loire	41	16/02/2021
MESLAY	CA Territoires Vendômois	41	18/01/2021
LASSAY-SUR-CROISNE	CC Val de Cher-Controis	41	25/02/2021
AVARAY	CC Beauce Val de Loire	37	25/02/2021
MONTHODON	CC Castelrenaudais	37	22/03/2021
SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE	CC Perche et Haut Vendômois	41	23/03/2021
SAINT-SENOCH	CC Loches Sud Touraine	37	23/03/2021
FONTAINE-LES-COTEAUX	CA Territoires Vendômois	37	24/03/2021
SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN	CC Touraine Val de Vienne	37	29/03/2021
POUZAY	CC Touraine Val de Vienne	37	30/03/2021



CHÂTILLON-SUR-CHER
CC Val-de-Cher-Controis
6 avril



PERRUSSON
CC Loches Sud Touraine
6 avril



SAINT-RÈGLE
CC Val d'Amboise
17 mai



SAINT-AMAND-LONGPRÉ
CA Territoires Vendômois
10 juin



MONNAIE
CC Touraine-Est Vallées
30 juin

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
PERRUSSON	CC Loches Sud Touraine	37	06/04/2021
CHÂTILLON-SUR-CHER	CC Val de Cher-Controis	37	06/04/2021
NOIZAY	CC Val d'Amboise	37	07/04/2021
PERNAY	CC Gâtine et Choisses - Pays de Racan	41	08/04/2021
PRUNIER-SUR-LOGNON	CC Romorantinois et Monestois	41	13/04/2021
BEAUCE LA ROMAINE	CC Terres du Val de Loire	37	22/04/2021
VOUVRAY	CC Touraine-Est Vallées	37	26/04/2021
SAINT-LAURENT-NOUAN	CC Grand Chambord	41	04/05/2021
SAINT-NICOLAS-DES-MOTETS	CC Castelrenaudais	41	12/05/2021
SAINT-PATERNE-RACAN	CC Gâtine et Choisses - Pays de Racan	37	14/05/2021
SAINT-RÈGLE	CC Val d'Amboise	37	17/05/2021
SOUVIGNY-DE-TOURAINES	CC Val d'Amboise	41	19/05/2021
BEAULIEU-LES-LOCHES	CC Loches Sud Touraine	37	25/05/2021
MORÉE	CC Perche et Haut Vendômois	41	26/05/2021
FERRIÈRE-SUR-BEAULIEU	CC Loches Sud Touraine	37	26/05/2021
SAINT-ARNOULT	CA Territoires Vendômois	41	27/05/2021
CROTELLES	CC Castelrenaudais	37	27/05/2021
MAILLÉ	CC Touraine Val de Vienne	37	03/06/2021
MER	CC Beauce Val de Loire	41	04/06/2021
VALLOIRE-SUR-CISSE	CA Blois Agglopolys	41	07/06/2021
CHEDIGNY	CC Loches Sud Touraine	37	07/06/2021
ARTANNES-SUR-INDRE	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	08/06/2021
VEUZAIN-SUR-LOIRE	CA Blois Agglopolys	41	09/06/2021
SAINT-AMAND-LONGPRÉ	CA Territoires Vendômois	41	10/06/2021
TOUR-EN-SOLOGNE	CC Grand Chambord	41	10/06/2021
SUÈVRES	CC Beauce Val de Loire	41	17/06/2021
MESLAND	CA Blois Agglopolys	41	17/06/2021
LE GRAND-PRESSIGNY	CC Loches Sud Touraine	37	22/06/2021
SORIGNY	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	24/06/2021
TAVANT	CC Touraine Val de Vienne	37	28/06/2021
MONNAIE	CC Touraine-Est Vallées	37	30/06/2021



SAVIGNY-EN-VÉRON
CC Chinon- Vienne et Loire
8 juillet



BRÉHÉMONT
CC Touraine Vallée de l'Indre
17 août



CHAUMONT-SUR-LOIRE
CA Blois Agglopolys
19 août



SEMBLANÇAY
CC Gâtine et Choisilles - Pays de Racan
20 août



CHAMBORD
CC Grand Chambord
26 août



PARCAY-MESLAY
Tours Métropole Val de Loire
8 septembre

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
VALLÈRES	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	01/07/2021
AREINES	CA Territoires Vendômois	41	01/07/2021
MONT-PRÈS-CHAMBORD	CC Grand Chambord	41	07/07/2021
SAVIGNY-EN-VÉRON	CC Chinon-Vienne et Loire	37	08/07/2021
SAZILLY	CC Touraine Val de Vienne	37	08/07/2021
LISLE	CC Perche et Haut Vendômois	41	12/07/2021
NEUILLY-LE-BRIGNON	CC Loches Sud Touraine	37	13/07/2021
COUR-SUR-LOIRE	CC Beauce Val de Loire	41	15/07/2021
MEUSNES	CC Val de Cher-Controis	41	19/07/2021
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	CC Loches Sud Touraine	37	21/07/2021
LES ROCHES-L'ÉVÊQUE	CA Territoires Vendômois	41	22/07/2021
AUTHON	CA Territoires Vendômois	41	27/07/2021
FAYE-LA-VINEUSE	CC Touraine Val de Vienne	37	28/07/2021
LAVARDIN	CA Territoires Vendômois	41	03/08/2021
BRIZAY	CC Touraine Val de Vienne	37	03/08/2021
ABILLY	CC Loches Sud Touraine	37	04/08/2021
BARROU	CC Loches Sud Touraine	37	05/08/2021
L'ÎLE-BOUCHARD	CC Touraine Val de Vienne	37	09/08/2021
PREUILLY-SUR-CLAISE	CC Loches Sud Touraine	37	09/08/2021
BRÉHÉMONT	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	17/08/2021
CHAUMONT-SUR-LOIRE	CA Blois Agglopolys	41	19/08/2021
SEMBLANÇAY	CC Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	37	20/08/2021
ESVRES	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	20/08/2021
CHAMBORD	CC Grand Chambord	41	26/08/2021
LA CHAPELLE-AUX-NAUX	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	27/08/2021
NOYANT-DE-TOURAINNE	CC Touraine Val de Vienne	37	31/08/2021
VILLEFRANCEUR	CA Blois Agglopolys	41	31/08/2021
LA CELLE-SAINT-AVANT	CC Loches Sud Touraine	37	01/09/2021
SEPMES	CC Loches Sud Touraine	37	06/09/2021
PARCAY-MESLAY	Tours Métropole Val de Loire	37	08/09/2021
GIÈVRES	CC Romorantinois et Monestois	41	09/09/2021
RIVARENNES	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	13/09/2021
LIGNIÈRES-DE-TOURAINNE	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	14/09/2021
LA VILLE-AUX-CLERCS	CA Territoires Vendômois	41	20/09/2021
DROUÉ	CC Perche et Haut Vendômois	41	23/09/2021
HUISSEAU-SUR-COSSON	CC Grand Chambord	41	27/09/2021
CHAVEIGNES	CC Touraine Val de Vienne	37	27/09/2021
COULOMMIERS-LA-TOUR	CA Territoires Vendômois	41	28/09/2021
NOUAN-LE-FUZELIER	CC Cœur de Sologne	41	30/09/2021

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
MARCILLY-EN-BEAUCE	CA Territoires Vendômois	41	01/10/2021
HERBAULT	CA Blois Agglopolys	41	04/10/2021
LA CELLE-GUENAND	CC Loches Sud Touraine	37	04/10/2021
TALCY	CC Beauce Val de Loire	41	08/10/2021
PARCAY-SUR-VIENNE	CC Touraine Val de Vienne	37	11/10/2021
SAINT-ÉPAIN	CC Touraine Val de Vienne	37	12/10/2021
MARCÉ-SUR-ESVES	CC Loches Sud Touraine	37	12/10/2021
LAMOTTE-BEUVRON	CC Cœur de Sologne	41	21/10/2021
CIRAN	CC Loches Sud Touraine	37	27/10/2021
RIVIÈRE	CC Chinon-Vienne et Loire	37	28/10/2021
CLÉRÉ-LES-PINS	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	02/11/2021
MONTRICHARD VAL DE CHER	CC Val de Cher-Controis	41	03/11/2021
VOU	CC Loches Sud Touraine	37	04/11/2021
COUËTRON-AU-PERCHE	CC Collines du Perche	41	04/11/2021
MONTLIVAUT	CC Grand Chambord	41	09/11/2021
NEUNG-SUR-BEUVRON	CC Sologne des Étangs	41	09/11/2021
CINQ-MARS-LA-PILE	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	09/11/2021
MOUZAY	CC Loches Sud Touraine	37	15/11/2021
BINAS	CC Terres du Val de Loire	41	18/11/2021
LIGUEIL	CC Loches Sud Touraine	37	18/11/2021
HUISMES	CC Chinon-Vienne et Loire	37	19/11/2021
VERNOU-SUR-BRENNE	CC Touraine-Est Vallées	37	23/11/2021
COUFFY	CC Val de Cher-Controis	41	25/11/2021
VIEVY-LE-RAYÉ	CC Beauce Val de Loire	41	29/11/2021
NEUVY-LE-ROI	CC Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	37	29/11/2021
BUSLOUP	CC Perche et Haut Vendômois	41	30/11/2021
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	CC Romorantinais et Monestois	41	02/12/2021
AZAY-LE-RIDEAU	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	02/12/2021
CELLÉ	CA Territoires Vendômois	41	06/12/2021
PORTS	CC Touraine Val de Vienne	37	07/12/2021
MASLIVES	CC Grand Chambord	41	09/12/2021
REIGNAC-SUR-INDRE	CC Loches Sud Touraine	37	09/12/2021
SEIGY	CC Val de Cher-Controis	41	14/12/2021
MUR-DE-SOLOGNE	CC Romorantinais et Monestois	41	14/12/2021
OUCQUES LA NOUVELLE	CC Beauce Val de Loire	41	17/12/2021
DOLUS-LE-SEC	CC Loches Sud Touraine	37	17/12/2021
AVRILLÉ-LES-PONCEAUX	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	20/12/2021
SANTENAY	CA Blois Agglopolys	41	21/12/2021



NEUNG-SUR-BEUVRON
CC Sologne des Étangs
9 novembre



CINQ-MARS-LA-PILE
CC Touraine Ouest Val de Loire
10 novembre



BINAS
CC Terres du Val de Loire
18 novembre



GIÈVRES
CC Romorantinais et du Monestois
9 septembre

ARRIVÉE DES OPÉRATEURS

Val de Loire Fibre est un opérateur neutre, c'est-à-dire qu'il ne proposera pas aux habitants d'abonnements à la fibre mais qu'il louera les fibres installées à d'autres opérateurs privés.



Depuis le lancement de la DSP, Val de Loire Fibre négocie puis contractualise avec de nombreux opérateurs. Il en découle dès les premières ouvertures commerciales une concurrence saine et bénéfique pour les habitants, les entreprises ou les collectivités.

À chaque ouverture commerciale, des opérateurs dits alternatifs et partenaires de Val de Loire Fibre sont systématiquement présents pour les abonnements grand public.



Les opérateurs nationaux sont également présents :

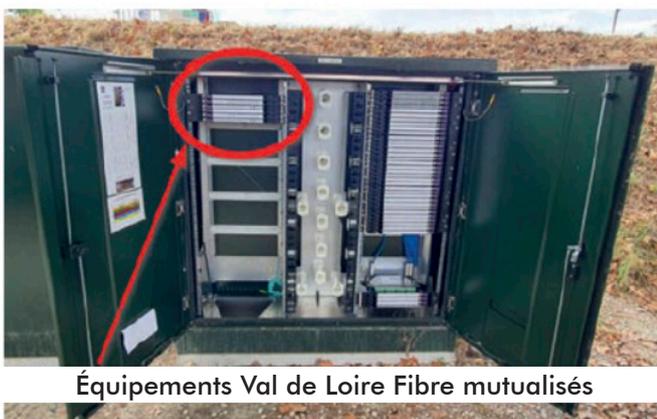
- Orange depuis le printemps 2020
- Bouygues depuis mi-2020
- SFR depuis le début d'année 2021
- Free depuis la fin d'année 2021



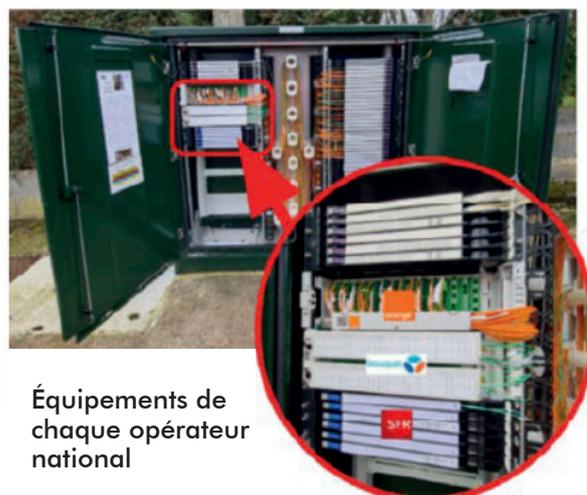
Ainsi, l'année 2021 a permis d'aboutir à la présence de tous les opérateurs nationaux et donc du plus large panel d'offres disponibles. La rapidité de la mise en place de toute cette offre est particulièrement remarquable en comparaison à d'autres territoires.

Les Fournisseurs d'Accès à Internet dits alternatifs commandent un service complet de livraison sur la box de leurs clients. C'est ce que font tous les "petits" opérateurs. Un équipement appelé "tiroir de couplage" est installé dans chaque armoire de rue et mutualisé pour tous ces opérateurs qui souscrivent à des offres dites "activées". Dans les NRO, Val de Loire Fibre dispose d'équipements électroniques également mutualisés et qui ont pour fonction d'acheminer et de transmettre les données en provenance ou à destination des abonnés.

Les opérateurs nationaux souhaitent quant à eux souscrire à des offres dites "passives" auprès de Val de Loire Fibre. Dans ce cas, la commande concerne uniquement l'accès aux fibres. Chaque opérateur installe ses propres équipements dans les NRO et ses propres tiroirs dans les armoires de rue.



Équipements Val de Loire Fibre mutualisés



Équipements de chaque opérateur national

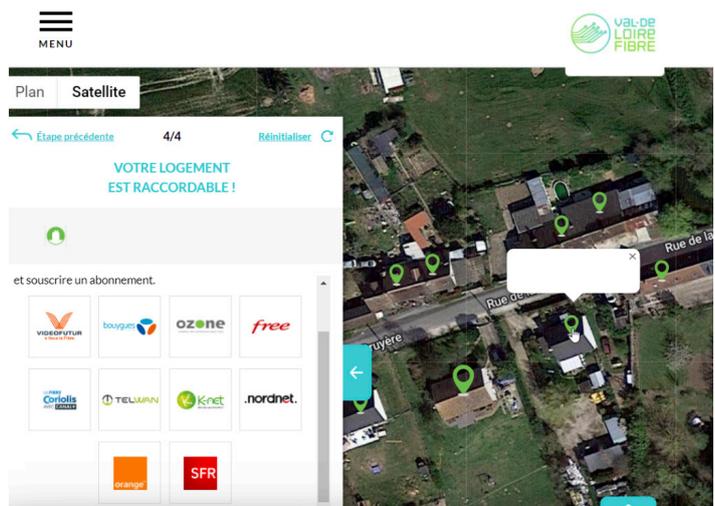
Ainsi, lors d'une ouverture commerciale :

- les 6 opérateurs alternatifs sont systématiquement présents.
- les opérateurs nationaux sont présents uniquement s'ils ont fait leurs propres travaux.

Au cours de l'année 2021, les 4 opérateurs nationaux ont continué ou ont décidé de venir massivement s'installer dans les 524 armoires ouvertes à la commercialisation avec un cumul de :

- 376 armoires alimentées pour SFR,
- 388 pour Orange,
- 421 pour Bouygues Télécom,
- 465 pour Free.

Le Syndicat est particulièrement attentif à l'équité territoriale afin que tous les opérateurs soient disponibles pour tous et en tout point du territoire.



Capture du serveur d'éligibilité permettant à chacun de prendre connaissance des opérateurs commerciaux présents

RÉUNIONS PUBLIQUES

Après plus de 18 mois de crise sanitaire et de restrictions, notre Délégué Val de Loire Fibre a de nouveau proposé aux communes l'organisation de réunions publiques à destination des administrés. Ces réunions permettent d'expliquer aux habitants le processus technique de raccordement et de présenter les différents types d'abonnement ainsi que les opérateurs présents. Il est également rappelé que grâce aux subventions apportées par les membres du Syndicat, il n'y a **pas de frais de raccordement sur notre territoire** (exception faite des infrastructures privées pour les propriétaires qui doivent faire déboucher ou remplacer leurs fourreaux cassés à l'intérieur de leurs propriétés). Un temps d'échange sous forme de questions/réponses permet enfin à chacun de soumettre ses propres interrogations.

Le Syndicat est présent autant que possible à ces rendez-vous afin d'accompagner les élus. En 2021, 27 communes ont fait l'objet d'une réunion publique.



SEMBLANÇAY
CC Gâtine Choisille Pays de Racan
10 septembre



NOYANT-DE-TOURAIN
CC Touraine Val de Vienne
23 septembre



CIRAN
CC Loches Sud Touraine
17 novembre



DROUÉ
CC Perche et Haut Vendômois
16 novembre



AUTHON
CA Territoires vendômois
19 octobre



COULOMMIERS-LA-TOUR
CA Territoires vendômois
27 octobre

Liste des réunions publiques organisées en 2021 avec Val de Loire Fibre

Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
TAVANT	CC Touraine Val de Vienne	37	07/09/2021
AUTHON	CA Territoires Vendômois	41	19/10/2021
SEMBLANCAY	CC Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	37	10/09/2021
NOYANT-DE-TOURAINES	CC Touraine Val de Vienne	37	23/09/2021
LA CELLE-SAINT-AVANT	CC Loches Sud Touraine	37	14/09/2021
SEPMES	CC Loches Sud Touraine	37	13/09/2021
PARCAY-MESLAY	Tours Métropole Val de Loire	37	05/10/2021
RIVARENNES	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	13/10/2021
LIGNIÈRES-DE-TOURAINES	CC Touraine Vallée de l'Indre	37	07/10/2021
LA VILLE-AUX-CLERCS	CA Territoires Vendômois	41	28/10/2021
DROUÉ	CC Perche et Haut Vendômois	41	16/11/2021
HUISSEAU-SUR-COSSON	CC Grand Chambord	41	18/10/2021
CHAVEIGNES	CC Touraine Val de Vienne	37	20/10/2021
COULOMMIERS-LA-TOUR	CA Territoires Vendômois	41	27/10/2021

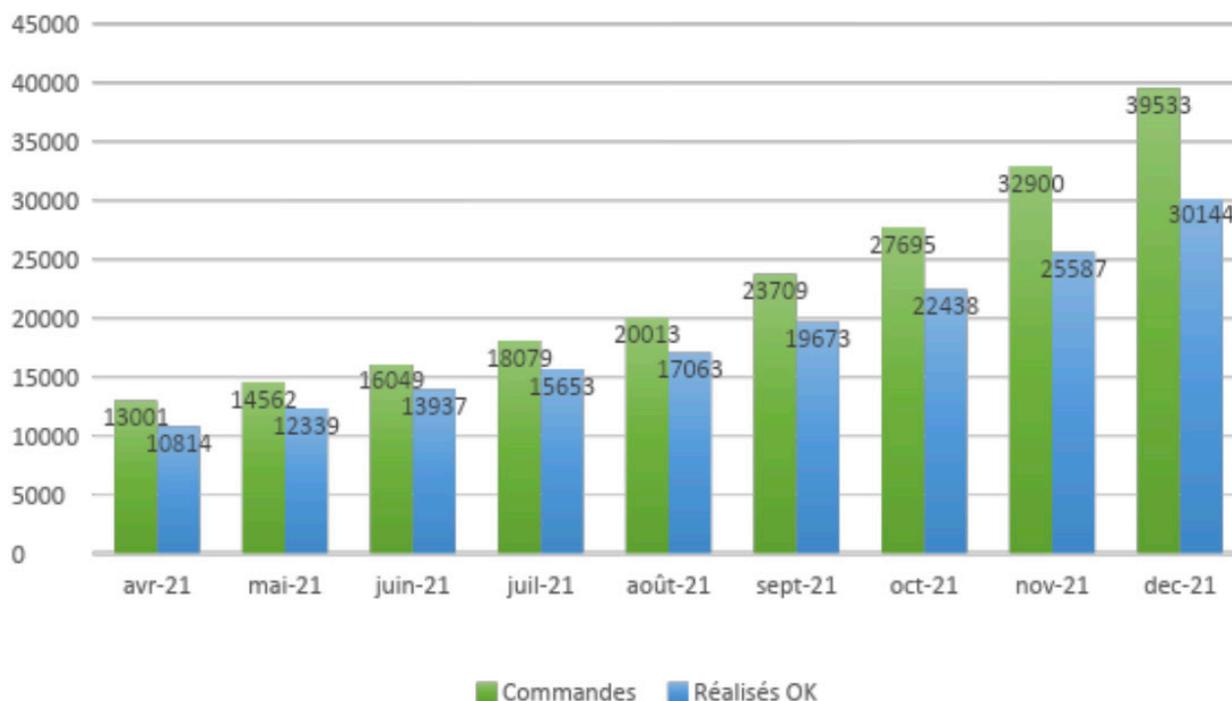
Commune	EPCI	Dpt.	Date RDV
HERBAULT	CA Blois Agglopolys	41	25/10/2021
LA CELLE-GUENAND	CC Loches Sud Touraine	37	26/10/2021
TALCY	CC Beauce Val de Loire	41	21/10/2021
PARCAY-SUR-VIENNE	CC Touraine Val de Vienne	37	03/11/2021
SAINT-ÉPAIN	CC Touraine Val de Vienne	37	09/11/2021
MARCÉ-SUR-ESVES	CC Loches Sud Touraine	37	12/10/2021
LAMOTTE-BEUVRON	CC Cœur de Sologne	41	08/11/2021
CIRAN	CC Loches Sud Touraine	37	17/11/2021
CLÉRÉ-LES-PINS	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	08/12/2021
VOU	CC Loches Sud Touraine	37	01/12/2021
CINQ-MARS-LA-PILE	CC Touraine Ouest Val de Loire	37	16/12/2021
LIGUEIL	CC Loches Sud Touraine	37	20/12/2021
PORTS	CC Touraine Val de Vienne	37	07/12/2021

L'exploitation

Raccordements clients

En 2021, notre Déléguataire a vu la montée en puissance du volet exploitation sur notre réseau d'initiative publique avec un cumul de plus de 40 000 abonnements à la fibre souscrits contre seulement 6 000 à fin 2020, soit près de sept fois plus de commandes sur un an.

Parallèlement, environ 30 000 foyers et entreprises étaient raccordés physiquement au 31 décembre. La différence s'explique notamment par les traitements en cours, les rendez-vous reportés ou d'éventuelles difficultés techniques qui demandent des délais supplémentaires.



Environ 500 rendez-vous sont effectués en moyenne chaque semaine pour effectuer des raccordements avec des pointes à plus de 800 rendez-vous par semaine, en fin d'année.

Le Syndicat porte une attention particulière :

- aux différents statuts des commandes,
- au volume des encours qui correspond à l'ancienneté des commandes,
- à la qualité des raccordements.

Ces éléments font l'objet d'une analyse bimestrielle via des comités de pilotage organisés à Tours ou à Blois avec les équipes du Délégué et le Syndicat.

À fin décembre 2021, le *taux de pénétration moyen de la fibre, par rapport aux adresses éligibles en Val de Loire, était de 26%.

*Taux de pénétration : nombre de prises réellement commercialisées / nombre de prises commercialisables

Autres thématiques

Le Délégué a continué à se structurer et à développer ses actions sur les autres composantes de l'exploitation et de la vie du réseau. Le Syndicat garde un œil attentif à ces volets qui constitueront après 2023 toute l'activité du Délégué.

Maintenance préventive qui consiste à assurer l'ensemble des actions permettant de maintenir le réseau en état de fonctionnement notamment à travers des visites annuelles des locaux techniques.

Maintenance curative sur les infrastructures de site, les câbles de fibre optique, les équipements actifs en fonction des incidents et en fonction de la criticité.

Densification pour accompagner la croissance du nombre de logements et afin de rendre chaque local du périmètre du projet éligible aux services fibre.

Enfouissements et dévoiements en collaboration avec les maîtres d'ouvrage que ce soit pour des tronçons de réseau construit en propre ou pour un tronçon d'un tiers support de réseau.

Traitement des *DT/DICT/***ATU** conformément à la réglementation en vigueur concernant les délais et modalités de réponses aux DT et DICT.

*DT : Déclaration de projet de travaux **DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux ***ATU : Avis de Travaux Urgents

Événement marquant 2021



En avril 2021, sur la commune de Le Liège (37), un nœud de raccordement optique (NRO) était percuté par un automobiliste qui avait perdu le contrôle de son véhicule. Cet incident majeur a impliqué un remplacement complet du local technique par Val de Loire de Fibre avec une grande réactivité. Le caractère exceptionnel de cet accident ne doit cependant pas faire oublier la surveillance et la maintenance quotidiennes assurées par notre Délégué.

F. Les temps forts de la DSP

Avenant 4 adopté au Conseil syndical du 25 février 2021

Le calendrier de déploiement et de mise en service du réseau n'a pas été respecté et des retards ont été accumulés. Ceci a entraîné la nécessité de recourir à de nouveaux constructeurs et fournisseurs. Le Délégué et le Syndicat avaient échangé sur les difficultés rencontrées et se sont entendus pour mettre en place un calendrier permettant de remédier aux retards constatés sur une échelle de temps convenue.

Ces retards ont toutefois été accentués par la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19, ayant entraîné des mesures gouvernementales de restriction de la circulation des personnes sur le territoire national. Cela a impliqué la mise en place sur les chantiers d'un protocole sanitaire visant au respect de mesures barrière, et dont les effets se sont matérialisés par une impossibilité de maintenir le rythme de déploiement, du fait de l'absence de certains salariés (personnes malades, cas contacts) et du protocole sanitaire imposé.

Dans ce contexte, un besoin d'investissement supplémentaire est supporté par le Délégué, sans augmentation de la participation financière du Syndicat, engendrant ainsi une modification du plan d'affaires initial du Délégué.

Un avenant a été négocié, il modifie ou adapte :

- la durée de la délégation qui passe de 25 à 27 ans,
- le calendrier de déploiement et de mise en service du réseau,
- l'article de la convention relatif aux pénalités,
- les modalités de financement des investissements sous maîtrise d'ouvrage du Délégué,
- le montant du Fonds de développement des services et des usages numériques,
- la garantie de construction,
- la redevance pour frais de contrôle,
- certaines règles d'ingénierie.

Cet avenant a permis de donner une nouvelle impulsion et son impact est clairement visible sur le bilan du déploiement à fin 2021.

Avenant 5 adopté au Conseil syndical du 20 mai 2021

Au début d'année 2021, seul l'opérateur commercial Free n'avait pas encore contractualisé avec le Délégué du fait de sa demande spécifique d'adaptation du contrat d'offres d'accès passif aux lignes FttH. Le catalogue de services ne peut pas être modifié sans autorisation de l'autorité délégante, le Syndicat.

Afin de faciliter l'arrivée rapide de Free sur le réseau en Val de Loire mais également de diversifier les offres en se conformant aux recommandations de l'ARCEP, le "gendarme" des télécoms, un avenant a donc été négocié et prévoit :

- la modification de modalités de renouvellement de l'*IRU,
- une hausse du plafond de réévaluation annuel de l'indexation,
- la création d'une offre de raccordement des sites mobiles,
- l'introduction d'une offre FttH passif à qualité de service (**GTR 10h - 8h),
- diversification des offres FttE active, FttO et hébergement,
- la modification des modalités opérationnelles de commande et de livraison des raccordements distants (liens NRO-PM).

Cet avenant a permis de dynamiser l'offre de services pour les habitants, les entreprises et les collectivités.

*IRU : droit irrévocable d'usage ** GTR : Garantie de Temps de Rétablissement

G. Les actions du SMO et les points d'attention

Le Syndicat, par l'intermédiaire des agents et des élus, assure un suivi quotidien et de proximité sur le déploiement et l'exploitation du réseau d'initiative publique. C'est le rôle de l'autorité déléguante que de veiller à la bonne exécution de la convention de Délégation de Service Public. Ce suivi est à la fois exigeant, pour protéger les intérêts publics, mais également facilitateur pour maximiser la construction et la commercialisation de la fibre auprès de nouveaux foyers et entreprises.



Le Syndicat assure le contrôle de la Délégation de Service Public et notamment à travers différentes instances régulières avec le Déléguataire :

- une réunion hebdomadaire "études",
- un comité de pilotage mensuel,
- un comité stratégique mensuel avec les élus,
- des réunions de cadrage ou des ateliers sur des thématiques spécifiques.

Différents points d'attention ont rythmé les échanges de l'année 2021 :

La tenue des délais et des engagements



La fin d'année 2020 avait donné lieu à une remise à plat des plannings visant à :

- prendre en compte les retards initiaux.
- ajuster le cadencement des ouvertures commerciales jusqu'à fin 2023.
- mettre en place un plan de rattrapage sur les plaques les plus anciennes du calendrier initial.
- rééquilibrer les déploiements entre 37 et 41.
- assurer un volume suffisant de nouvelles prises en commercialisation.

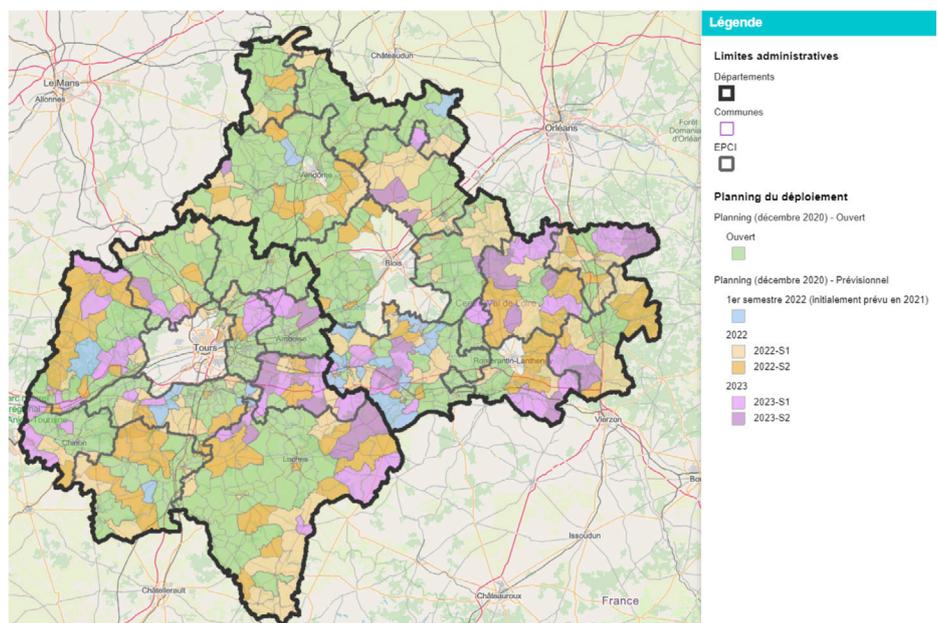
Le Syndicat s'est attelé à suivre tout au long de l'année la tenue de différents engagements afin de garantir un équilibre territorial :



- 89 000 foyers ont été rendus éligibles en 2021 pour 72 000 prévus soit un dépassement de 17 000 prises.
- 303 armoires de rue ont été ouvertes à la commercialisation sur 333 prévues soit un reste à faire de 30 ouvertures qui ont été décalées sur le 1^{er} semestre 2022.

Les résultats dans leur globalité sont bons même si localement des secteurs géographiques restent sous tension et donc sous surveillance des équipes du Syndicat et du Déléguataire.

Suivi de la tenue des plannings à partir du Système d'Information Géographique

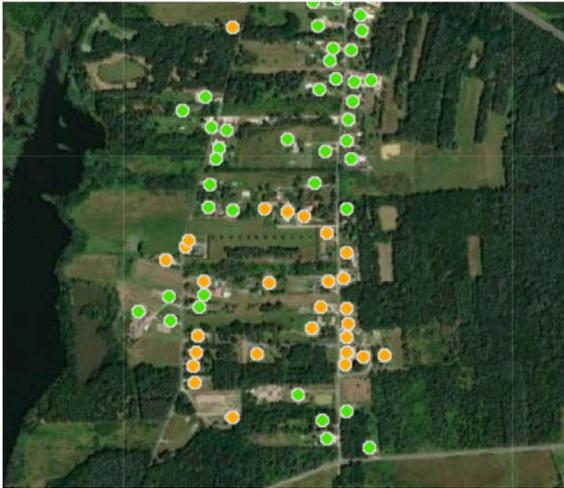


La complétude des plaques ouvertes

Le déploiement s'effectue par plaque technique de 300 à 400 foyers qui sont alimentés par une armoire de rue en fonction du calendrier prévisionnel. Souvent, le constructeur déploie, dans un premier temps, dans les infrastructures souterraines existantes puis se charge du déploiement en aérien. L'ouverture à la commercialisation d'une armoire s'effectue lorsque un nombre suffisant de prises sont construites : en moyenne 50% et parfois plus.

Le terme complétude consiste ensuite à achever en totalité la couverture à 100% de la réalisation des prises attachées à cette armoire.

Secteur mêlant prises éligibles et prises non éligibles



Etat du déploiement (source Val de Loire Fibre en date de 25/04/2022)

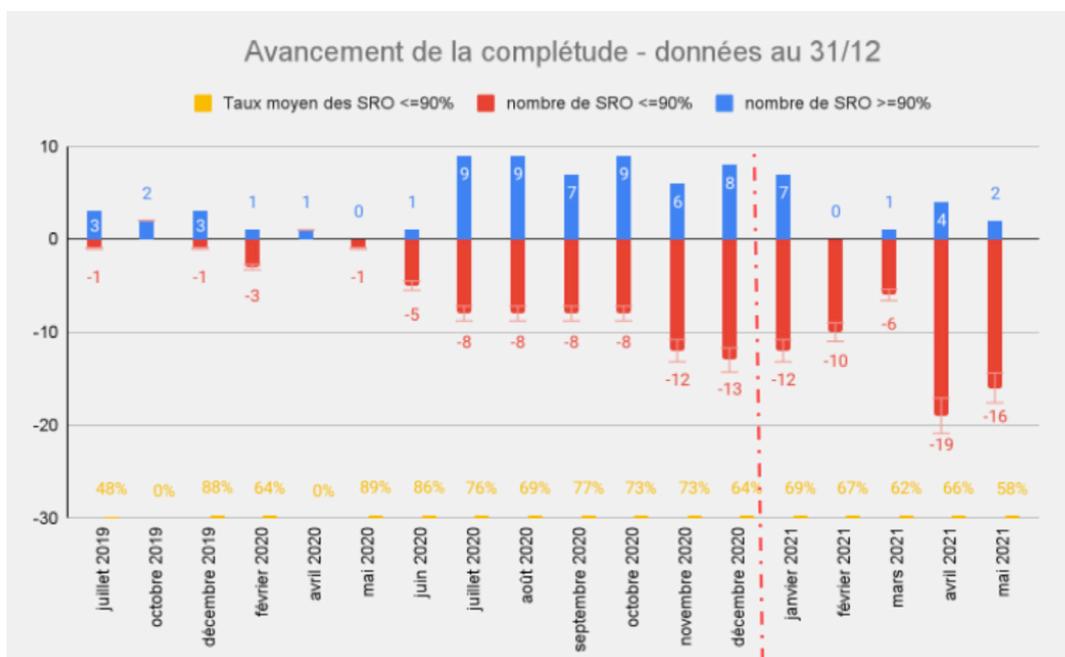
- Raccordable
 - Raccordable
 - raccordable sous 3 mois maximum
- Travaux en cours
 - Travaux en cours
- Etudes et / ou travaux en cours
 - Etudes et/ou travaux en cours

L'ARCEP, le "gendarme" des télécoms, impose aux opérateurs déployant la fibre optique une obligation de complétude des déploiements. Elle doit se faire dans un délai "raisonnable", au plus de 2 à 5 ans, en fonction des caractéristiques de la zone.

Dans le cadre de la convention de DSP de notre territoire, le Syndicat souhaite que Val de Loire Fibre s'engage pour finaliser cette complétude dans un délai plus court que celui imposé par l'ARCEP.

Le Syndicat suit les niveaux de complétude plaque par plaque et a demandé à Val de Loire Fibre un plan d'actions pour 2022 afin de résorber les zones les plus anciennes et en attente du 100%.

Suivi des taux de complétude par mois d'ouverture :



Les problématiques de raccordement

La presse nationale traite régulièrement des difficultés de raccordement à la fibre ou des problèmes dans l'exploitation des réseaux. Il s'agit d'une problématique résultant la plupart du temps de la multiplicité des intervenants sur ce réseau neuf.

Le Syndicat travaille activement avec Val de Loire Fibre sur ces questions primordiales pour amener la fibre à chacun dans de bonnes conditions et garantir la pérennité de notre réseau Très Haut Débit.

Depuis plus d'un an, le Syndicat a plusieurs points de vigilance :

- un suivi particulier sur le contrôle des raccordements faits directement par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) à la fois par de la pédagogie auprès des intervenants mais également des sanctions pour les personnes malveillantes.
- un suivi de la qualité de l'exploitation et surtout des incidents/malfaçons à travers l'activité du guichet FttH qui gère les relations techniques avec ces opérateurs.

Dès lors que des non-conformités sont détectées, elles donnent lieu à une demande de rectification auprès de Val de Loire Fibre ou du FAI concerné.

Par ailleurs, une démarche réalisée par l'ensemble des collectivités porteuses de projet au niveau national sous l'égide de l'AVICCA a porté ses fruits tant au niveau du gouvernement que de la filière regroupant les constructeurs en vue de l'amélioration de la situation. Plusieurs mesures ont été mises en place : réalisation d'audits communs, prise en charge collective des frais de remise en état du réseau, possibilité d'exclure un sous-traitant en cas de manquement contractuel, accompagnement systématique de tout nouvel intervenant sur les réseaux, obligation pour les opérateurs commerciaux de prendre des photos "avant-après" de leurs interventions...

Quelques contrôles effectués par le Syndicat en 2021



Contrôle de boîtiers en chambre



Contrôle de boîtier sur poteau et des raccordements aériens



Contrôle de locaux techniques et notamment des jarretières

Les raccordements longs

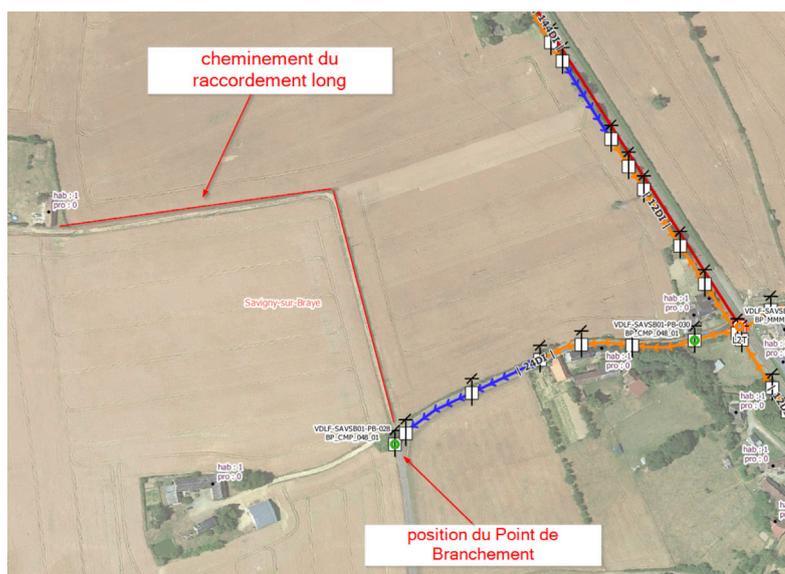
On dénombre au terme du déploiement plus de 80 000 points de branchements optiques (PBO) disséminés sur l'ensemble du territoire en aérien ou en souterrain. Ces boîtiers servent de point de départ pour chaque raccordement final d'un abonné à la fibre. Mais il n'y a pas systématiquement de PBO devant chaque habitation ou local professionnel. Certains raccordements seront plus longs que d'autres. On parle généralement d'un raccordement long pour une longueur de câble de plusieurs centaines de mètres linéaires.

Comme pour un raccordement standard, c'est généralement le Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) qui réalise ce raccordement long depuis un point de branchement désigné et pour son client souscripteur. Si besoin, ce FAI doit s'adresser à Val de Loire Fibre pour commander d'éventuels travaux en cas d'infrastructures manquantes mais ce n'est ni à l'utilisateur final, ni à la mairie de gérer ce raccordement un peu plus complexe.

Le Syndicat a travaillé avec Val de Loire Fibre au cours du second semestre 2021 afin d'améliorer la gestion et le traitement de ces cas souvent mal identifiés par les opérateurs commerciaux dans leurs comptes-rendus de raccordement. Un suivi spécifique a été instauré lors des instances notamment vis à vis des délais.

Pour un raccordement long, plusieurs semaines ou même plusieurs mois peuvent être nécessaires à la coordination de différents intervenants pour réaliser le cheminement du câble optique.

Exemple d'un raccordement qualifié de long avec un tirage de câble de plusieurs centaines de mètres



L'adressage

L'adressage reste un point de vigilance important pour le déploiement de la fibre optique. Bien que non bloquant, une adresse non normée ou non créée entraînera potentiellement des difficultés ou des retards lors de la demande de raccordement à la fibre de l'habitant ou de l'entreprise, même si le quartier alentour est déjà éligible.



Des communes ou des habitants alertant régulièrement des incohérences sur le serveur d'éligibilité de Val de Loire Fibre, le Syndicat s'est attaché à travailler, en lien avec différents intervenants (Observatoire de l'Économie et des Territoires, services de l'État et La Poste) afin d'identifier les problèmes, fluidifier les échanges et proposer des solutions. Des réunions spécifiques se sont tenues avec Val de Loire Fibre afin d'améliorer la prise en compte des démarches d'adressage des communes.

Le Syndicat a par ailleurs relayé dans ses instances et sa communication l'importance de la création d'une Base Adresse Locale et l'envoi des plans d'adressage à La Poste.

Les démarchages frauduleux

Le Syndicat reçoit des informations régulières des mairies sur des entreprises sans scrupule qui n'hésitent pas à usurper des logos d'opérateurs ou même d'institutions pour effectuer du démarchage illicite.



Des particuliers et entreprises ont notamment reçu des courriers émanant d'un organisme dénommé "Tous à la fibre" proposant un raccordement imminent et sans frais "à un accès haut débit". Cet organisme se présente comme une "association loi 1901".

Cette démarche n'a strictement aucun lien avec le déploiement actuel de la fibre optique réalisé sur les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher par notre Délégué Val de Loire Fibre, titulaire d'une Délégation de Service Public confiée par notre Syndicat.

Le Syndicat a communiqué sur ces pratiques par le biais de différents vecteurs de communication et en coordination avec le Délégué.

H. La stratégie de filière : insertion, emploi, formation

Lors de l'élaboration du cahier des charges de la DSP, la nécessité de structurer une stratégie de filière sur notre territoire est apparue comme une priorité, tant pour le développement de compétences au niveau local que pour la réussite de notre projet de déploiement.

Un projet structurant comme celui du déploiement de la fibre ne peut se faire sans compétences humaines, sans savoir-faire des entreprises en charge de la réalisation, sans ressources locales...

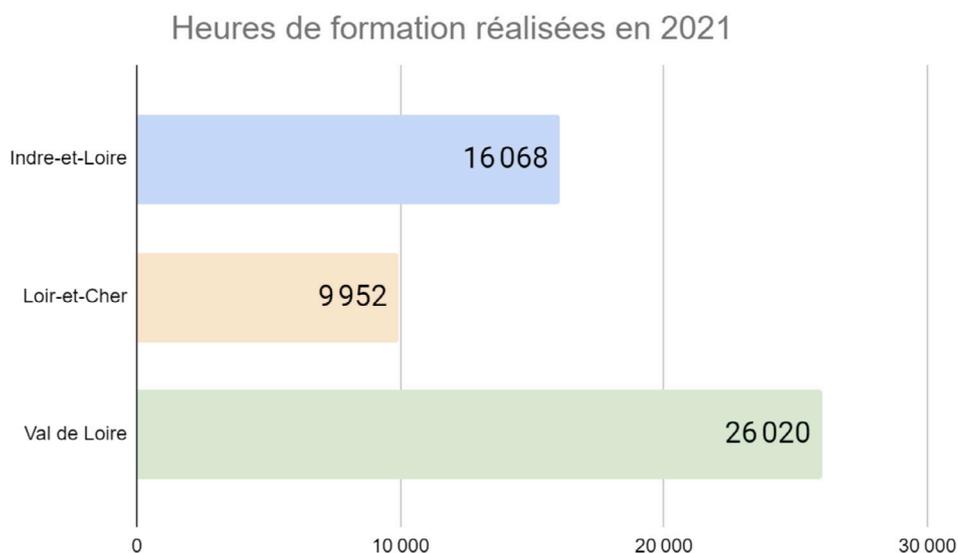
C'est pourquoi, il a été intégré puis négocié des engagements forts de la part du Délégué Val de Loire Fibre aussi bien sur le volet insertion que pour la partie formation.

Des comités de pilotage ont été organisés tout au long de l'année afin de coordonner les actions de tous les intervenants de la filière.

Formation

Le contrat qui lie le Syndicat à son Délégué Val de Loire Fibre prévoit que 80 000 heures soient consacrées à la formation professionnelle tout au long de la durée du contrat.

Au cours de l'année 2021, ce sont 26 020 heures de formation qui ont été réalisées. En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures de formation dispensées s'élève à 89 652 heures. Ce résultat est très supérieur à ce qui était prévu initialement puisque la cible à fin 2021 était de 60 400 heures de formation dispensées.



Les formations, qui sont à la fois diverses et nombreuses, se font en alternance ou avec des parcours en formation continue.

Quelques formations dispensées en local par les acteurs de la formation :

- Câbleur raccordeur FttH à Saint-Pierre-des-Corps.
- Installateurs de Réseaux et Télécommunications à l'AFPA de Tours et au GRETA de Blois.
- Préparation aux métiers FO aux Compagnons du devoir à Tours.
- POEC à l'AFPA de Blois.

Le contrôle des heures de formation se fait en collaboration avec les référents territoriaux pour la Région Centre-Val de Loire.



Formation IRT au GRETA de Blois



Utilisation des camions mobiles pour tous types de formations par les Compagnons du Devoir.



Inauguration le 13 décembre 2021 du plateau de l'AFPA de Blois en présence de Sylvie Giner, Vice-présidente du SMO Val de Loire Numérique

Insertion

Le contrat qui lie le Syndicat à son Délégué Val de Loire Fibre prévoit que 140 000 heures soient consacrées à l'insertion professionnelle tout au long de la durée du contrat. À fin 2021, ce sont 61 658 heures qui ont été consacrées à l'insertion.

En cumulé, depuis le début du contrat, le total des heures consacrées à l'insertion s'élève à 169 665 heures (dont 101 558 sur l'Indre-et-Loire et 68 107 en Indre-et-Loire). Ce résultat est très supérieur à ce qui était prévu initialement puisque la cible à fin 2021 était de 88 000 heures consacrées à l'insertion.

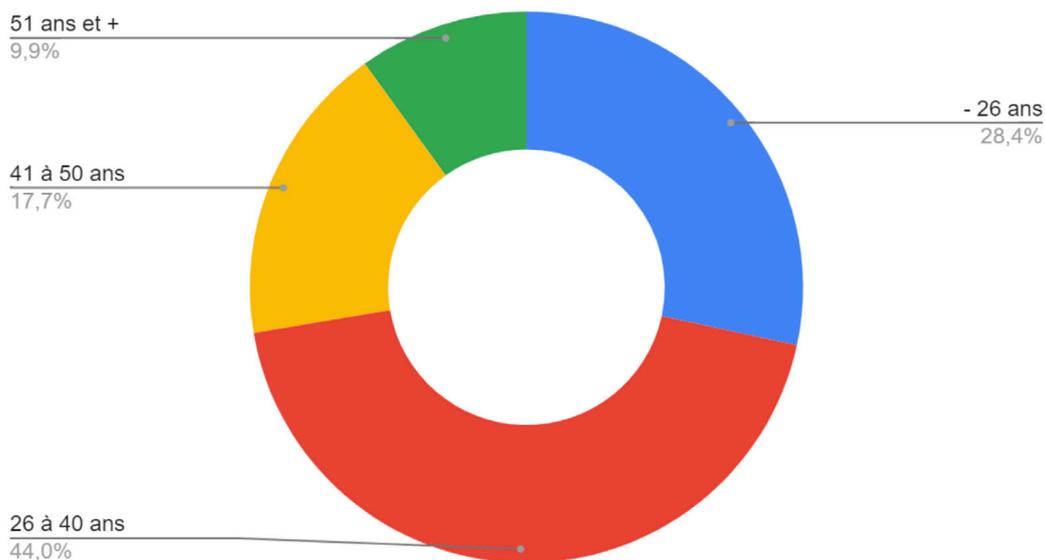
Très concrètement, grâce aux différents dispositifs mis en œuvre depuis le début de la Délégation de Service Public : 141 personnes ont été durablement réinsérées à travers 200 contrats de nature et de durée diverses :

- 56 CDI
- 28 CDD alternance
- 33 CDD
- 83 contrats d'Intérim

Ces bénéficiaires sont principalement des demandeurs d'emploi de longue durée, des allocataires RSA, des employés par structure de l'insertion par activité économique ou encore des jeunes de moins de 26 ans sans qualification.

À noter l'implication de facilitateurs aux côtés du Syndicat : le Conseil départemental pour l'Indre-et-Loire et la Maison de l'Emploi du Blaisois pour le Loir-et-Cher.

Age des bénéficiaires des actions d'insertion



2 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A. Les réponses aux "saisines"



Le Syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et utile, que l'on saisit et interroge régulièrement.

Chaque agent du Syndicat peut être contacté via une adresse mail ou un numéro de téléphone. Les messages peuvent également être envoyés depuis la rubrique contact du site internet www.valdeloirenumerique.fr ou via les réseaux sociaux sur lesquels le Syndicat est présent pour être ensuite orientés vers la direction concernée (Technique, Smart territoire ou Administration générale).

Les sollicitations ou saisines émanent des agents des EPCI ou des communes mais aussi des élus, des entreprises et des habitants. Ces derniers représentent toujours la majorité des demandes en 2021 pour des questions en rapport avec la fibre optique. Le temps passé pour apporter des réponses de qualité est très variable en fonction de la thématique ou des investigations à mener pour résoudre les difficultés.

Avec l'augmentation des communes éligibles et des besoins croissants liés notamment au télétravail en période de crise sanitaire, l'année 2021 a vu une hausse significative des saisines liées à l'arrivée de la fibre.

Il est à noter que le Syndicat est souvent sollicité en dernier recours, au terme d'un parcours souvent pénible et lorsque les Fournisseurs d'Accès à Internet sont dans l'incapacité de donner des explications à un dysfonctionnement ou des perspectives pour sa résolution.

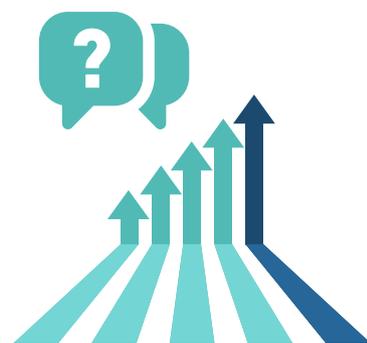
En 2021, le SMO a répondu à des centaines de questions qui lui ont été adressées par téléphone ou par écrit, au titre du Très Haut Débit, de la fibre optique ou parfois de la téléphonie mobile.

Alors que les circonstances ont imposé le télétravail aux agents du Syndicat sur une partie de l'année, le traitement des saisines a parfaitement suivi son cours. Le Syndicat s'efforce d'apporter un premier niveau de réponse dans les 48 heures qui suivent la sollicitation. Cela permet souvent de patienter en attendant la mise en œuvre effective de la solution.

Au printemps 2021, une première base de données des saisines a été constituée afin de mieux suivre la résolution des problèmes fréquemment soumis au Syndicat.

Cette base documentaire a permis notamment d'enrichir les réponses de la "Foire Aux Questions" disponible via le site internet du SMO en anticipant les demandes les plus fréquentes du public.

Réservée dans un premier temps aux agents du service technique, cette base de données va évoluer et permettre à terme de modéliser et de quantifier avec précision la nature et le type de demandes qui arrivent au Syndicat.



De façon récurrente, l'essentiel des demandes porte sur les points suivants :



- information sur les plannings de déploiement de la fibre optique,
- aide pour le suivi d'un dossier avec un fournisseur d'accès à Internet (notamment échec de raccordement fibre),
- questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux),
- problèmes de débit internet et préconisations pour augmenter ce débit,
- incident réel ou supposé sur un chantier fibre impliquant des riverains,
- questions suite à des sollicitations commerciales liés à la fibre optique,
- incidences de travaux futurs (voirie, enfouissement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit,
- information sur le dispositif Passeport Numérique et les subventions,
- pannes sur le réseau fibre, le réseau cuivre ou de téléphonie mobile.

B. Les supports d'information

Le site internet

Le site internet du Syndicat www.valdeloirenumerique.fr donne des premiers éléments de réponse aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers. Ce site a notamment été mis à jour afin de proposer une rubrique "besoin d'aide ?" reprenant les questions les plus fréquemment posées et donnant des éléments de réponse concrets. Pour toutes les problématiques de raccordement, il est notamment rappelé que chaque opérateur commercial ou fournisseur d'accès à Internet (FAI) est responsable de l'ensemble du process de A à Z.

Les newsletters

Cinq newsletters dédiées à la fibre ont été transmises à l'ensemble des membres et à toutes les communes, avec une version personnalisée par département.

Elles intègrent des éléments précis d'actualités comme les rendez-vous réalisés avec les communes ou encore les événements publics organisés par le Délégué Val de Loire Fibre. Des encarts "#Bon à savoir" permettent également d'expliquer et de vulgariser l'arrivée de la fibre.

De nombreuses thématiques ont été abordées en 2021 :

- le déploiement en aérien et la pose de poteaux,
- la notion de complétude,
- les opérateurs présents sur le réseau,
- les offres pour les entreprises et les collectivités,
- les raccordements longs,
- les cartes des constructeurs et les contacts utiles,
- sensibilisation aux arnaques ou démarchages mensongers,
- les problématiques d'exploitation sur les réseaux fibre,
- les outils mis à disposition,
- l'adressage,
- la borne wifi territoriale.



Besoin d'aide ?

Cette foire aux questions (FAQ) est à votre disposition et regroupe les questions les plus fréquentes qui nous sont généralement posées. Nous vous invitons à les consulter. La réponse à votre interrogation s'y trouve peut-être déjà. Nous restons à votre disposition en cas de problèmes particuliers.

- Qui déploie la fibre autour de chez moi ?
- Quand arrive la fibre ?
- Quels sont les opérateurs présents ?
- Mon adresse n'est pas répertoriée ou erronée : que faire et qui contacter ?
- Échec de raccordement : un technicien est venu pour effectuer mon raccordement mais n'y est pas parvenu, que faire ?
- J'ai une perte de connexion, qui dois-je contacter ?

L'information géographique

Le Syndicat met régulièrement à disposition de ses membres de nouveaux outils en ligne pour suivre le déploiement. Ils sont développés en collaboration avec l'Observatoire de l'Économie et des Territoires - Pilote 41.

Ces outils sont conçus pour répondre aux attentes des élus et des services concernés au sein des collectivités membres du SMO Val de Loire Numérique.

Des cartes interactives permettent de consulter différentes données comme l'emplacement des locaux techniques, l'avancement adresse par adresse, les différents constructeurs, les plannings...

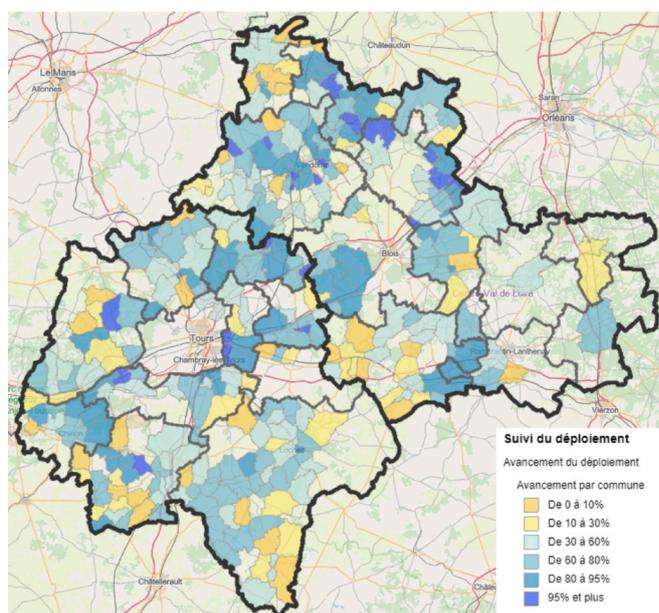
En 2021, une nouvelle rubrique a été mise en œuvre :

- Avancement par commune : en cliquant sur la commune, on obtient différentes informations comme le taux d'avancement (appelé également complétude) et le taux de pénétration (pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de prises déployées).
- Avancement par armoire de rue (SRO) : on retrouve les mêmes informations en cliquant sur une zone.

Ces données sont mises à jour toutes les 2 semaines et représentent, en toute transparence, une source d'information importante.



Extrait de la carte de suivi des déploiements par commune

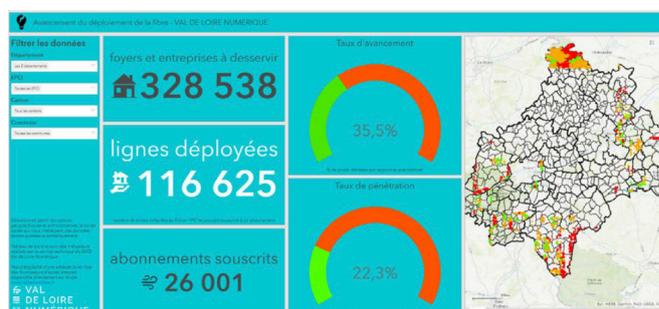


Le tableau de bord

En décembre 2021, le Syndicat a décidé de mettre en place un nouvel outil interactif permettant de suivre l'avancement à l'échelle des différents territoires.

Ce tableau de bord précise le nombre de foyers à desservir, le nombre de lignes déployées et enfin le nombre d'abonnés. Le taux d'avancement représente le pourcentage de lignes déployées par rapport au total de foyers et d'entreprises à desservir. Le taux de pénétration correspond au pourcentage d'abonnés par rapport au nombre de lignes déployées.

Le principe de ce tableau est de permettre à l'utilisateur d'appliquer un filtre sur le territoire qui l'intéresse : par département, par EPCI, par canton et/ou par commune. Une fenêtre cartographique est automatiquement ajustée en fonction des filtres utilisés et permet de visualiser le territoire choisi. Enfin, une courbe matérialise les avancées des déploiements. Il est actualisé tous les 15 jours.



Extrait du tableau de bord lors de sa mise en service

C. Le passeport inclusion numérique

Les subventions versées par le Syndicat aux particuliers et entreprises dans le cadre du passeport inclusion numérique s'élèvent à 27 564,49 €.

Au titre du département du Loir-et-Cher, 7 849,97 € de subventions ont été versées en 2021. Au titre du département d'Indre-et-Loire, 19 714,52 € de subventions ont été versées. La différence entre les deux départements s'explique par une différence de qualité de la desserte ADSL entre l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Le Loir-et-Cher a en effet fait l'objet d'opérations de montée en débit plus nombreuses que celles effectuées en Indre-et-Loire (une centaine dans le Loir-et-Cher et une trentaine dans l'Indre-et-Loire).

Le dispositif

Le passeport inclusion numérique est un dispositif d'aide financière aux usagers (professionnels ou particuliers) ne disposant pas d'un débit suffisant (seuil fixé à 8 Mbit/s en réception) pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire (4G ou satellite) en attendant l'arrivée effective de la fibre optique.

Il a été mis en place en 2017 dans le Loir-et-Cher puis étendu dès janvier 2018 à l'ensemble des communes de l'Indre-et-Loire (hors zones AMII). Le montant de l'aide apportée est de 450 euros maximum. Même si son intérêt est décroissant au fur et à mesure que la fibre se déploie, ce dispositif d'inclusion numérique a permis à plus de 500 habitants et entreprises de trouver une solution temporaire fiable et efficace pour faire face à des soucis de connexion récurrents, dans des zones encore mal desservies en Haut Débit.

Val de Loire Numérique respecte les réglementations nationales et européennes en matière de neutralité technologique et le choix des équipements est laissé libre aux demandeurs. Une veille est cependant effectuée par le service technique qui se tient informé des éventuels nouveaux équipements et acteurs entrant sur ce marché.

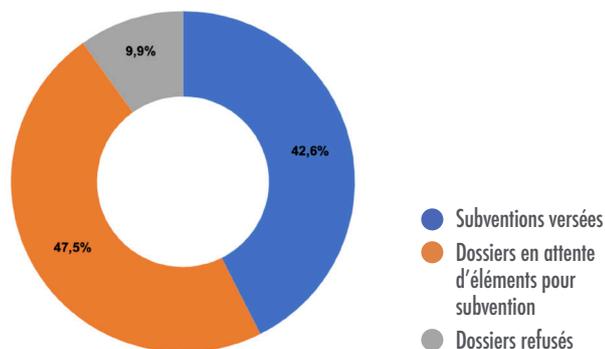
Les demandeurs peuvent accéder aux formulaires et au règlement du dispositif directement via le site du Syndicat et ils peuvent également envoyer leurs éléments de façon dématérialisée.



Tableau de bord

La progression du déploiement et la multiplication des communes bénéficiant des premiers abonnements à la fibre a réduit le nombre de demandes de subventions adressées au Syndicat par rapport à 2020. En effet, lorsqu'une adresse devient éligible à la fibre, elle n'est plus compatible avec le dispositif de subvention. De même, le prolongement de la crise sanitaire sur l'année 2021 n'a pas engendré une augmentation des demandes pour le dispositif d'inclusion numérique fortement sollicité en début de pandémie. 101 nouvelles demandes ont été reçues et traitées en 2021 contre 199 en 2020.

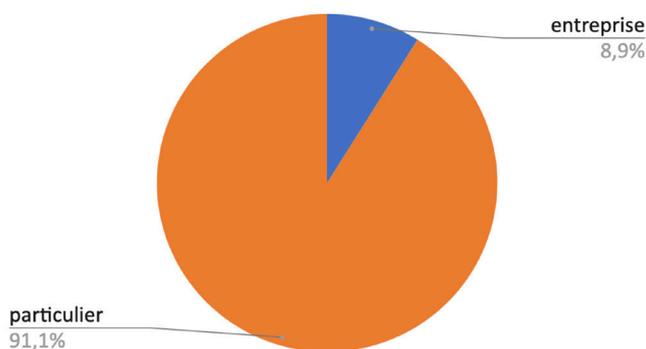
Passeports numériques 2021



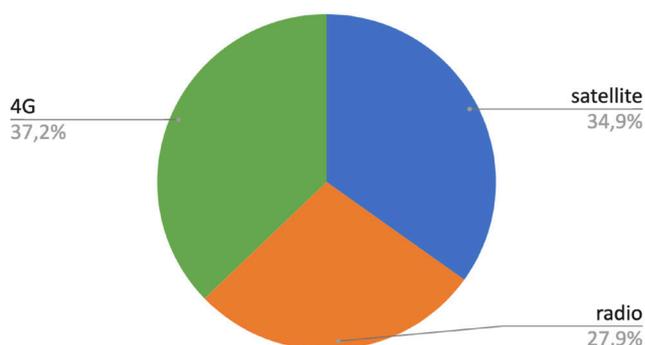
La subvention moyenne pour 2020 s'élevait à 394 euros. En 2021, la subvention moyenne est de 421 euros.

À noter que les retards de paiement de subventions sont uniquement motivés par des envois de dossiers incomplets. Les refus d'éligibilité ou de subventions proviennent principalement de demandeurs bénéficiant déjà d'un accès à un bon débit d'après les études (supérieur à 8 Mbit/s en débit descendant) ou d'achat d'équipements incompatibles avec le règlement du dispositif.

Profil des demandeurs 2021



Technologie choisie



Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'instruction des demandes de passeport inclusion numérique, contacter Adeline METTAYE au 02 54 58 44 39 ou par mail à l'adresse suivante : passeport@valdeloirenumerique.fr.

III. LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC

Depuis 2019, le SMO Val de Loire Numérique déploie un réseau wifi appelé "Val de Loire wifi public" sur les territoires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Ce réseau est d'accès gratuit, sans publicité et sécurisé.

À fin 2021, ce réseau constitue l'un des plus vastes réseaux wifi publics de France, voire le plus étendu en terme de surface couverte.

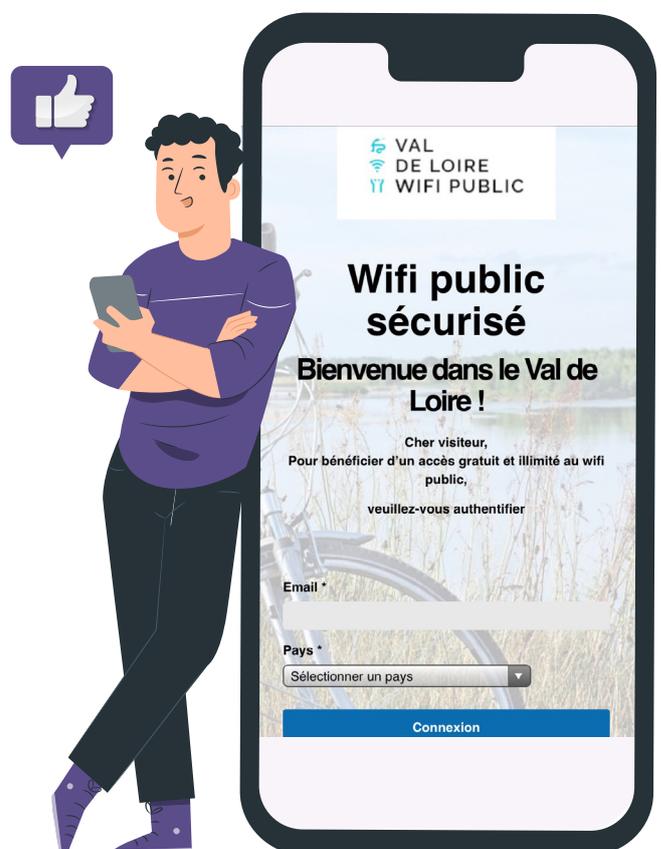
Le déploiement du réseau Val de Loire wifi public se déroule selon deux axes :

- installation de bornes wifi sur les sites touristiques : le wifi touristique,
- installation de bornes wifi dans les communes et les cœurs de ville touristiques : le wifi territorial.

Bornes wifi territoriales et touristiques structurent un seul et même réseau : Val de Loire wifi public offre une utilisation simple et sécurisée. Il suffit de se connecter en complétant son adresse e-mail et son département de résidence sur le portail d'accueil. Au fur et à mesure de ses déplacements, l'utilisateur sera automatiquement reconnecté sur le réseau.

À fin 2023, l'objectif est de déployer plus de 1 000 bornes.

Notre territoire sera donc à cette date 100% fibré, mais aussi doté d'un réseau wifi territorial quasi généralisé sur l'ensemble des communes du territoire. C'est le résultat de notre ambition en matière de numérique qui offre bien des perspectives en terme de futurs services à proposer aux habitants.



Page de connexion Val de Loire wifi public

LE DÉPLOIEMENT	○	177	audits fonctionnels réalisés
DU WIFI EN	○	116	études techniques réalisées
CHIFFRES CUMULÉS	○	137	sites équipés
AU 31/12	○	453	bornes installées

1 LE WIFI TOURISTIQUE

Quel objectif ?

Proposer un accès internet gratuit aux visiteurs sur le territoire des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher sur les sites de grande affluence, que ce soit des hébergements, des offices de tourisme ou des sites patrimoniaux publics ou privés.

Comment ça marche ?

Des bornes wifi sont installées sur les sites touristiques grâce à un programme d'équipement mené par le SMO Val de Loire Numérique. Elles permettent de relayer le signal Val de Loire wifi public. Dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial, le SMO Val de Loire Numérique équipe tout site demandeur.

Certains sites touristiques identifiés peuvent bénéficier de subventions de la Région, du Département et de l'EPCI pour cet équipement : le SMO Val de Loire Numérique assure la gestion de ces subventions en tant que "guichet unique".

Une fois les bornes wifi installées, une signalétique sur site informe le visiteur de la disponibilité de ce wifi public.

Qui réalise les travaux d'installation des bornes wifi ?

Le SMO Val de Loire Numérique a lancé une consultation en 2018 et a attribué le marché à la société QOS Telecom. Cette dernière et son sous-traitant Sogetrel assurent les études techniques et réalisent les travaux. Le Syndicat est présent à chaque étape et vérifie le bon fonctionnement des équipements avant leur mise en exploitation.

Une signalétique unique

Le Syndicat est aussi accompagnateur sur le volet communication. Une signalétique adaptée sous forme de panneaux, affiches, flyers, autocollants..., est remise aux gestionnaires de site afin d'être disposée sur les zones couvertes en wifi. Tous ces supports comportent un QR code à flasher avec son smartphone, pour accéder très facilement à la page d'accueil de Val de Loire wifi public. Une "boîte à outils communication" avec des textes et des visuels est aussi proposée aux sites afin qu'ils puissent valoriser l'équipement wifi sur leurs supports habituels et leurs réseaux sociaux.

Des supports de signalétique sont fournis par le SMO Val de Loire Numérique aux sites équipés en bornes Val de Loire wifi public.



Autocollant



Carte



Plaque à personnaliser



Affiche A3

2 LE WIFI TERRITORIAL

Parallèlement au déploiement du wifi touristique, le SMO Val de Loire Numérique déploie le wifi territorial dans 513 communes du territoire et dans les cœurs de ville touristiques.

Le principe ? Une borne wifi est positionnée de manière concertée avec la commune, dans le but de proposer du wifi gratuit aux citoyens et de pouvoir à terme créer de nouveaux services en lien avec le numérique. Le déploiement de ces bornes suivra celui de la fibre.

Aucun coût d'équipement pour la commune, c'est Val de Loire Fibre, Déléataire du Syndicat, qui prend en charge les frais d'installation de cette borne conformément aux dispositions prévues dans la convention de Délégation de Service Public. Seuls la maintenance, l'électricité et l'abonnement internet qui alimentent les bornes wifi sont à la charge de la commune.



Pourquoi installer une borne territoriale sur votre commune ?

- Proposer du wifi gratuit et sécurisé aux habitants.
- Développer de nouveaux services à la population.
- Permettre la gestion interactive des réseaux et des bâtiments publics à partir de capteurs.
- Recueillir des données restituées sous forme d'un tableau de bord, qui sont des indicateurs clés pour le développement du territoire (ex : trafic de connexion).
- Permettre les appels sur wifi si votre commune est située en zone blanche.

Pour les communes touristiques, le déploiement s'opère dans le cadre du service tel que décrit dans la partie 1 - *Le wifi touristique*.

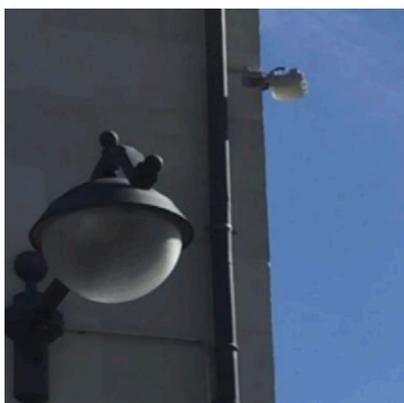
Les bornes installées diffusent toutes le même réseau, Val de Loire wifi public, et constituent un maillage complet du territoire.

Il est possible de choisir une installation en intérieur ou en extérieur. Les espaces à couvrir sont nombreux, même pour les plus petites communes :

- abords de la mairie ou de petits commerces...
- salle des fêtes, bibliothèque, maisons des associations...
- aire de jeu ou de pique-nique, city-park, équipement sportif, camping municipal...



Borne intérieure et signalisation installées au Plessis-Dorin (41)

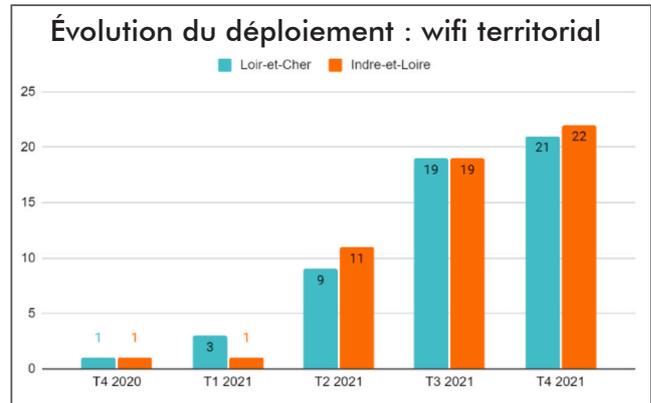
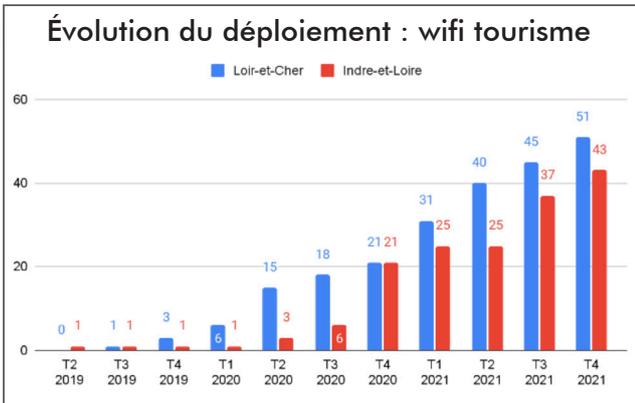


Borne extérieure et signalisation installées à Perrusson (37)



3 LE DÉPLOIEMENT DE VAL DE LOIRE WIFI PUBLIC (AU 31 DÉCEMBRE 2021)

Les histogrammes ci-dessous illustrent la progression du réseau Val de Loire wifi public en nombre de sites équipés. L'année 2021 apparaît clairement comme une année de forte progression.



Déploiement sur l'année 2021

	ÉTUDES*	AUDITS	INSTALLATIONS
Indre-et-Loire	10	18	23
Loir-et-Cher	14	18	32
Total	24	36	55

* Études commandées au prestataire. Les études réalisées en interne ne sont pas comptabilisées.

4 LES FINANCEMENTS PUBLICS

Le déploiement et l'exploitation du réseau Val de Loire wifi public sont soutenus par la Région Centre-Val de Loire, les Départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ainsi que les EPCI au travers du "guichet unique" de versement des subventions publiques dont la gestion a été confiée au Syndicat.

Les conventions signées entre le Syndicat et les financeurs fixent notamment la durée de la convention, les modalités de financement ainsi que la liste des sites touristiques pouvant être équipés. Courant 2021, certaines conventions arrivaient à échéance sans que l'ensemble des sites listés soient équipés. C'est pourquoi des avenants ont été signés.

Ainsi, un avenant avec le Département d'Indre-et-Loire et un avenant avec la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre ont été signés suite à la délibération du Conseil syndical du 20 mai 2021 et le projet d'avenant avec la Région Centre-Val de Loire a été approuvé au Conseil syndical du 6 décembre 2021 afin de prolonger la durée des conventions jusqu'au 30 juin 2023.

La Communauté de communes Loches Sud Touraine et le Syndicat ont signé une convention en date du 30 septembre 2021.

D'autre part, des sites ont été ajoutés sur les conventions en cours : 3 sites d'Indre-et-Loire ont été ajoutés à la liste initiale en 2021 et 5 pour le Loir-et-Cher.

Le projet est subventionné par les membres du Syndicat à hauteur de 2 243 758 €.

Au total, les subventions publiques versées aux gestionnaires de sites représentent 400 153 € dont 250 887 € sur 2021.

Nom de la collectivité	Date signature de la convention	Montant de la convention
Région Centre-Val de Loire	22/10/2019	650 000 €
Département de Loir-et-Cher	14/06/2019	623 000 €
Département d'Indre-et-Loire	21/06/2019	500 000 €
EPCI 41	-	303 400 €
EPCI 37	-	167 358 €
Total global		2 243 758 €

5 LE SUIVI TECHNIQUE DE LA QUALITÉ DES INSTALLATIONS

Le Syndicat apporte une attention particulière à la qualité des installations réalisées.

Lors de l'audit technique avec le gestionnaire du site ou la collectivité, les zones à couvrir sont identifiées ce qui aboutit au choix du nombre de bornes à installer et de leurs emplacements.

Le Syndicat s'est équipé d'un outil de réalisation des études et mesures de couverture, le logiciel Ekahau grâce auquel est mesurée l'intensité du signal (puissance et portée) afin de valider la bonne couverture des zones et la bonne santé des bornes.

L'outil est composé :

- d'un Sidekick, élément porté en bandoulière, il réceptionne les mesures, c'est une sonde de mesure sur batterie.
- d'un logiciel qui permet de retranscrire les mesures sur un plan configuré à l'avance et de générer des dossiers de mesure.



Sidekick d'EKAHAU



Réalisation d'une mesure de couverture au Château Royal d'Amboise



-100 dBm -73 ≥ -35 dBm

Signal mesuré en 5 Ghz sur le cœur de ville de Chaumont-sur-Tharonne (41)



-100 dBm -73 ≥ -35 dBm

Signal mesuré en 5 Ghz sur le musée de la Préhistoire du Grand-Pressigny (37)

6 LA PLATEFORME DE VISUALISATION DE DONNÉES : DATA VAL DE LOIRE

Présentée en Conseil syndical du 25 février 2021 et lancée le 5 mai 2021, Data Val de Loire est une plateforme de datavisualisation des données issues des bornes wifi installées sur le territoire, conforme au traitement des données autorisé par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il s'agit d'un outil à accès réservé.

Financeurs et gestionnaires de sites équipés ont accès à plusieurs vues qui restituent, sous forme de graphiques et cartographies, les données de connexion sous forme anonymisée : fréquentation, origine des visiteurs, parcours sur le territoire...

La conception de la plateforme Data Val de Loire a fait l'objet de plusieurs groupes de travail avec les financeurs, les acteurs de la filière tourisme, les gestionnaires de site... afin de bien identifier le format de la restitution de données et les indicateurs pertinents. Une séance de B-test s'est déroulée avant l'ouverture de la plateforme.

À la fin de l'année 2021, Data Val de Loire compte 160 utilisateurs inscrits. Dès qu'un nouveau site est équipé, le gestionnaire se voit proposer la création d'un ou plusieurs comptes utilisateurs.

Quatre webinaires destinés à accompagner les utilisateurs dans la prise en main de la plateforme se sont tenus en septembre 2021.

Page d'accueil de la plateforme Data Val de Loire

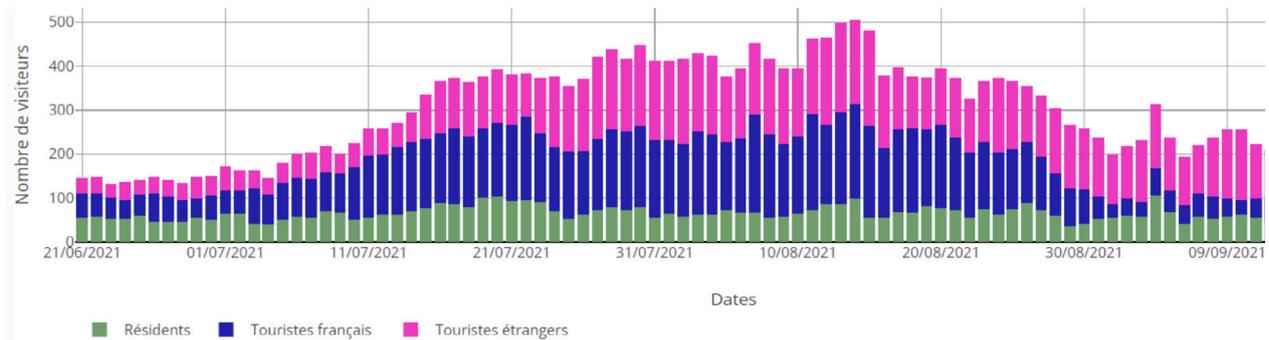


Avec le financement de

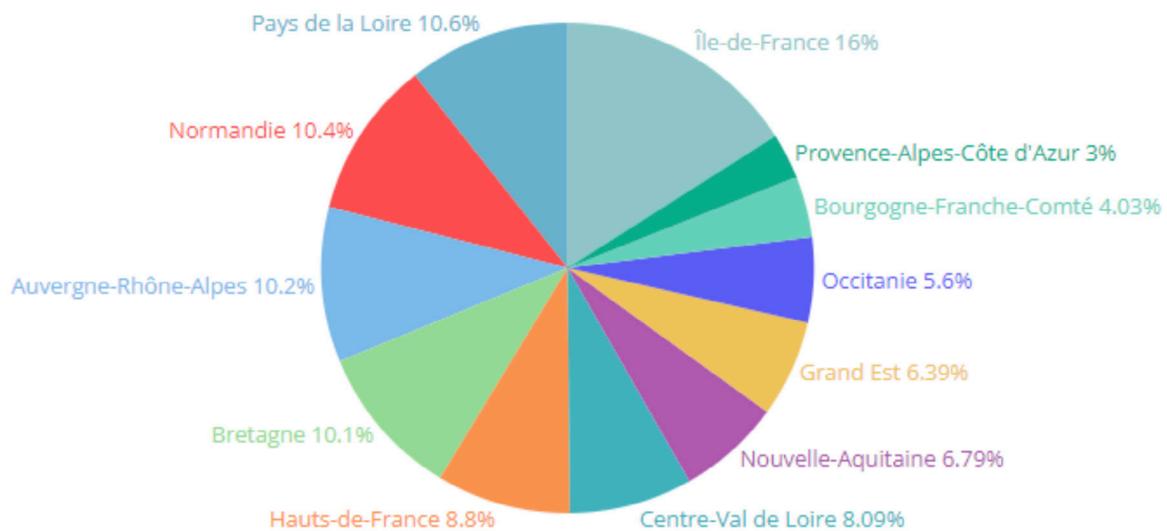


Et le soutien de

Exemple d'une vue présentant l'affluence durant la période estivale



Exemple d'une vue présentant la provenance des touristes français sur un site



7 PANORAMA DE QUELQUES SITES ÉQUIPÉS EN 2021



Baignade naturelle à Mont-près-Chambord



Camping Couleurs du monde à Faverolles-sur-Cher



Cité royale de Loches



Château du Rivau à Léré



Écomusée du Véron à Savigny-en-Véron



Cœur de ville de Romorantin-Lanthenay



Cœur de ville de Trôo



Château du Clos-Lucé à Amboise

IV. LE PROJET SMART VAL DE LOIRE

1 UNE AMBITION EN MATIÈRE D'USAGES : LA STRATÉGIE "SMART VAL DE LOIRE"

Le 26 octobre 2021, les fruits de l'étude "De la smart city à la réalité des territoires connectés" réalisée à la demande de la Direction Générale des Entreprises et du Comité Stratégique de Filière "Infrastructures numériques" ont été rendus publics.

L'un des nombreux mérites de cette étude est de jeter les bases d'un référentiel commun pour parler de territoire intelligent et notamment de proposer une définition que le SMO Val de Loire Numérique a souhaité s'approprier pour guider son action :

"Un territoire intelligent est un territoire dans lequel, à travers différents outils numériques, des services publics et des politiques publiques sont pilotés par la donnée".

Si des références significatives commencent à exister à l'échelle de villes ou de métropoles (on parlait au départ de "smart city" ou de "ville intelligente" avant d'élargir le concept aux "territoires"), les références en matière de "territoire rural intelligent" sont rares aujourd'hui.

Il ne s'agit bien sûr pas de se cantonner à des usages réservés exclusivement à la ruralité, mais bien de réfléchir à l'échelle globale de notre territoire, dans toute sa diversité. D'ailleurs, les territoires constitués par les agglomérations et métropoles sont eux-mêmes hybrides avec des quartiers de grande densité urbaine et des communes très rurales.

Dans ce contexte et cette définition étant posée, le Syndicat a l'ambition de contribuer activement à faire de son territoire, constitué des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, un "territoire intelligent". C'est l'ambition "Smart Val de Loire" .

Notre ambition est que notre approche et nos résultats puissent constituer le plus rapidement possible une référence significative et porteuse de notoriété à l'échelle nationale, en matière de territoire rural intelligent (ou "smart country").

2 LES ATOUTS DU SYNDICAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE AMBITION

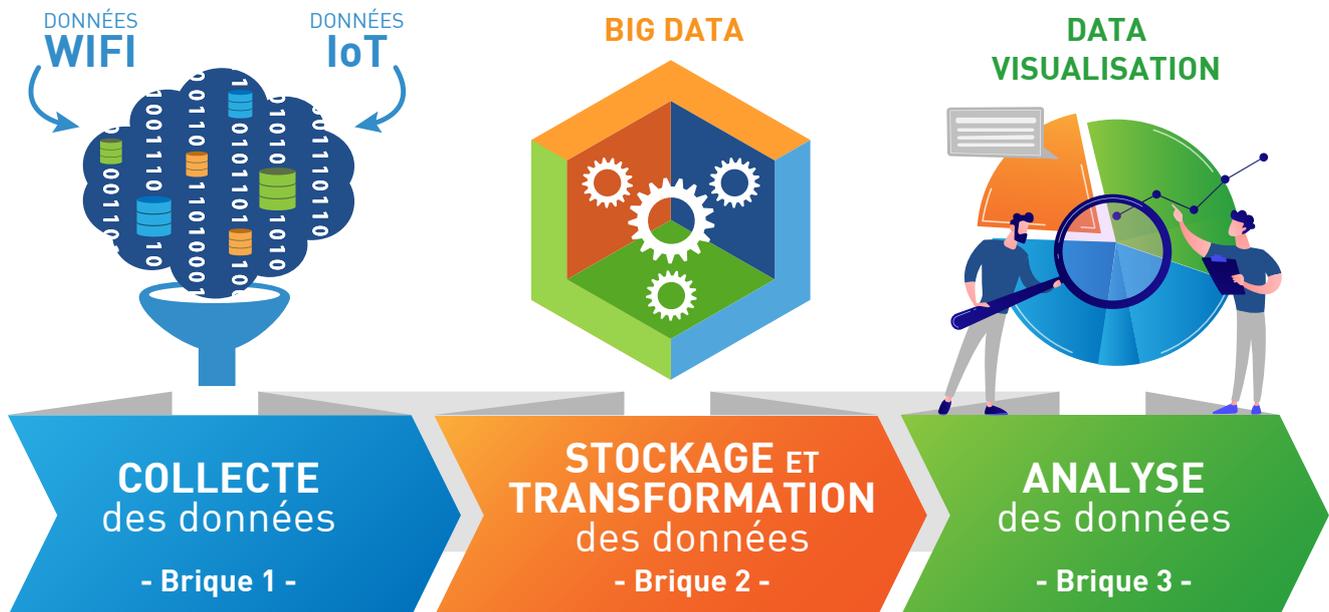
En matière de territoire intelligent, le Syndicat dispose d'ores et déjà de nombreux atouts.

Outre l'existence de réseaux de télécommunications publics ou privés mobilisables dès à présent (fibre, DSL, 4G, 5G, Wifi, lora...) sur une portion significative du territoire et sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2023, des réseaux qui constituent un socle solide pour collecter et diffuser des informations en provenance de capteurs ou à destinations d'actionneurs, le SMO Val de Loire Numérique dispose d'atouts importants et spécifiques :

- Tout d'abord, c'est l'infrastructure que le SMO a mise en œuvre et qu'il exploite aujourd'hui de manière totalement opérationnelle pour collecter, traiter et visualiser les données issues du réseau Val de Loire wifi public (voir ci-après).
- Ce sont également les compétences, l'expérience et les partenariats dont il dispose pour être en capacité de piloter, dans la durée, l'ensemble des composantes du dispositif Val de Loire wifi public. Plus précisément, le SMO dispose aujourd'hui d'une expérience et de compétences qui lui permettent d'aborder avec confiance l'élaboration puis la mise en œuvre de sa stratégie en matière de territoire intelligent.
- Le modèle qui sert de base au fonctionnement du SMO est construit sur une gouvernance partagée avec les principaux acteurs de la fonction publique territoriale sur notre territoire (Région, Départements, EPCI). Cette structure et cette gouvernance sont propices à la détection d'opportunités d'usages très variés mais également à la mise en place d'outils et de processus mutualisés ou mutualisables par conception.
- Le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui sert de socle au déploiement du service Wifi Public Val de Loire, mobilise des compétences administratives et commerciales ainsi qu'un savoir-faire dans le montage de partenariats complexes avec les co-financeurs (Région, Départements, EPCI).
- Le lancement et le pilotage d'une Délégation de Service Public dédiée au déploiement d'un réseau d'initiative publique pourrait préfigurer des partenariats public-privés qui pourraient être vertueux pour déployer le projet de territoire intelligent.
- La direction technique du SMO dispose des compétences lui permettant d'intervenir tant sur la collecte que sur le traitement ou la visualisation de la donnée. Ces compétences pourront être enrichies de manière ponctuelle ou durable au gré des opportunités et des projets.

3 UN SOCLE TECHNIQUE OPÉRATIONNEL POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX USAGES

Le schéma ci-dessous présente les trois briques fonctionnelles de l'infrastructure "data" exploitée aujourd'hui par Val de Loire Numérique.



Le Syndicat a mis en place une infrastructure destinée à héberger différentes données, de type Big Data. Pour la sécurisation de cette dernière, le prestataire du Syndicat a préconisé plusieurs actions qui ont été mises en œuvre courant 2021 : l'infrastructure ne communique qu'avec celles des partenaires et collaborateurs du SMO à travers des tunnels sécurisés, l'authentification se fait à travers un identifiant et un mot de passe fort et les données qui transitent sont cryptées.

De plus, des ateliers de cadrage ont été effectués préalablement à la phase d'installation et de montage de la plateforme.

Suite à cela, une phase de build, montage de capteurs mesurant certains indicateurs, a été réalisée pour superviser la plateforme et réagir en conséquence afin de la maintenir en conditions opérationnelles.

Les données stockées sur la plateforme sont injectées ensuite dans notre outil de datavisualisation.

La brique fonctionnelle numéro 1 permet la collecte de données relatives aux événements mesurés. À l'heure actuelle, le flux issu de la fréquentation du réseau Val de Loire wifi public est complètement opérationnel. Un autre flux, issu de sondes d'ambiance réparties dans les locaux du SMO à Blois et à Tours et collectées par un réseau Lora, est en cours d'intégration.

La brique fonctionnelle numéro 2 permet de réaliser un certain nombre de traitements comme l'anonymisation des données issues du réseau wifi public ainsi que le stockage fiabilisé des données. Cette brique fonctionnelle est sécurisée par un contrat avec un acteur spécialisé dans la supervision de telles infrastructures.

La brique fonctionnelle numéro 3 permet la visualisation des données collectées. À l'heure actuelle, l'outil est principalement utilisé pour rendre des services aux acteurs de la filière touristique en Val de Loire.

Les flux entre ces différentes briques et les interfaces sont également opérationnels et supervisés. Si bien que les pertes de données éventuelles à l'un des maillons de cette chaîne de traitement sont détectées et réparées dans des délais de moins de 24 h la plupart du temps.

4 UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR CONTRIBUER À ÉLABORER LA STRATÉGIE "SMART VAL DE LOIRE"

En complément de l'AMO spécialisée dont le Syndicat s'est doté sur les questions juridiques et réglementaires relatives à la donnée, le SMO a lancé courant 2021 une AMO dédiée à la définition d'une stratégie en matière de territoire intelligent.

Cette nouvelle mission (mission 1) a pour finalité principale **l'élaboration d'un document cadre appelé le "Schéma Directeur - Smart Val de Loire"** qui a vocation à être approuvé par le Conseil syndical du SMO.

En complément de cette mission principale, et en fonction de la nature des recommandations qui seront faites au titre de la mission 1, le prestataire pourra accompagner le SMO Val de Loire Numérique dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions concrètes (lancement d'un appel à projet, d'un marché, élaboration d'un cadre conventionnel...).

En mars 2022, le Syndicat a confié cette mission, au terme d'une analyse des 7 offres très qualitatives reçues, à un groupement constitué de KMPG, Smart World Parters et Keranum.

5 L'OPEN DATA

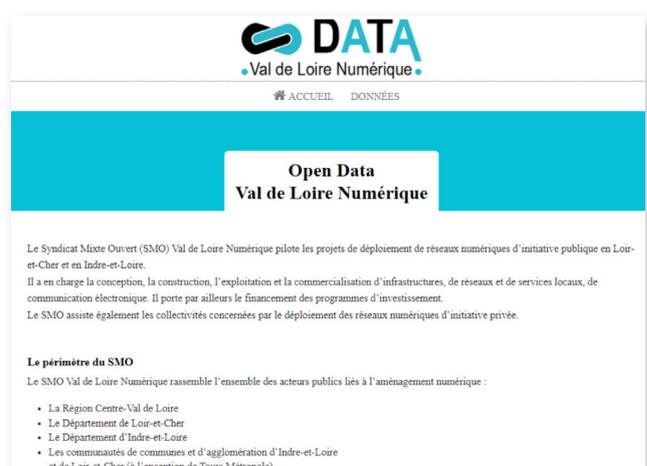
Avec la loi dite "Lemaire" promulguée le 7 octobre 2016, l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. Ainsi, toutes les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ou de plus de 50 agents doivent publier, en ligne et dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, sous réserve d'anonymisation ou d'occultation des mentions touchant notamment à la vie privée, au secret des affaires et à la sécurité nationale.

Le Syndicat s'inscrit pleinement dans cette démarche et a mis à disposition, le 31 mai 2021, les coordonnées géographiques des bornes wifi diffusant le signal Val de Loire wifi public sur le territoire et le plan de raccordement annuel à la fibre sur les deux départements.

La solution technique choisie par le Conseil régional (OpenDataSoft) offre la possibilité à toutes les collectivités qui le souhaitent de publier directement leurs données sur le portail de la Région ou d'ouvrir un "sous-domaine" du portail régional. Les données publiées par le SMO Val de Loire Numérique sont accessibles via : <https://data.valdeloirenumerique.fr/pages/accueil/>.

Le Syndicat a donc signé une convention avec la Région Centre-Val de Loire le 9 février 2021. Cette dernière détermine les modalités de publication des données, les engagements du partenaire et les modalités de publication dans un sous-domaine. Elle est conclue à titre gratuit.

À noter, l'acquisition directe d'un sous-domaine et les licences ont été prises en charge par le Syndicat.



DATA
Val de Loire Numérique

ACCUEIL DONNÉES

Open Data Val de Loire Numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique pilote les projets de déploiement de réseaux numériques d'initiative publique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire.
Il a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux, de communication électronique. Il porte par ailleurs le financement des programmes d'investissement.
Le SMO assiste également les collectivités concernées par le déploiement des réseaux numériques d'initiative privée.

Le périmètre du SMO
Le SMO Val de Loire Numérique rassemble l'ensemble des acteurs publics liés à l'aménagement numérique :

- La Région Centre-Val de Loire
- Le Département de Loir-et-Cher
- Le Département d'Indre-et-Loire
- Les communautés de communes et d'agglomération d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher (à l'exception de Tours Métropole)

Différentes vues de l'open data Val de Loire Numérique



ACCUEIL DONNÉES

3 jeux de données

Tri des jeux Les + populaires

Modifié Populaires A-Z

Filtres

Trouver un jeu de données...

Vue

- Analyse 3
- Carte 3

Modifié

- 2021 2
- 2022 1

Bornes wifi - Réseau Val de Loire Wifi Public

Un Wifi territorial est une solution d'accès à internet gratuite, portée par un acteur public.

Producteur Val de Loire Numérique
Licence Licence Ouverte v2.0 (Eetalab)

bornes wifi réseau public

Déploiement fibre optique - Communes zones initiatives privées - Départements 37 et 41

Dans le cadre du programme national Plan France Très Haut Débit (PFTHD) qui vise à couvrir l'ensemble du territoire français en très haut débit fin 2023, l'État mobilise les acteurs publics et privés.

Producteur Val de Loire Numérique
Licence Licence Ouverte v2.0 (Eetalab)

fibre très haut débit

Déploiement fibre optique - Calendrier - Val de Loire Numérique

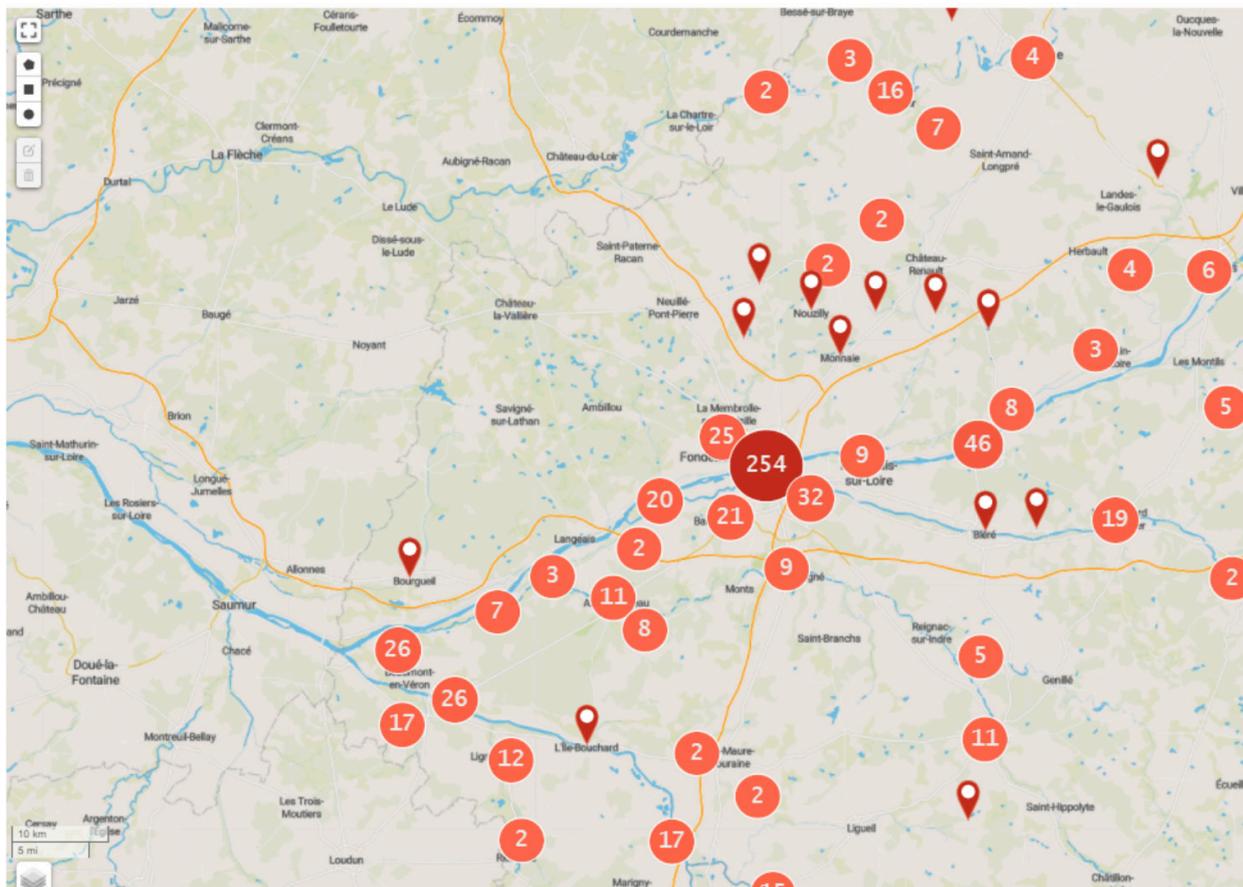
Ce jeu de données présente le planning prévisionnel de première ouverture commerciale d'une plaque.

Producteur Val de Loire Numérique
Licence Licence Ouverte v2.0 (Eetalab)

fibre très haut débit

Bornes wifi - Réseau Val de Loire Wifi Public

Informations Tableau Carte Analyse Export API Commentaires (0)





Contacter le SMO Val de Loire Numérique

Olivier LEGROS, Directeur général des services

02 54 58 42 30
olegros@valdeloirenumerique.fr

Maud LAGNEAU, Directrice adjointe

02 54 58 41 68
mlagneau@valdeloirenumerique.fr

Gaëtan GRÈVE, Directeur technique

02 47 73 37 18
ggreve@valdeloirenumerique.fr

Aurélié BOISSIER, Cheffe de projet Smart Val de Loire

02 54 58 47 28
aboissier@valdeloirenumerique.fr

Aurélié GIRAULT, Assistante

02 54 58 42 31
agirault@valdeloirenumerique.fr

Adeline METTAYE, Assistante

02 54 58 44 39
amettaye@valdeloirenumerique.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR



TOURAINES
LE DÉPARTEMENT



Loir&Cher
LE DÉPARTEMENT



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
Cette opération est cofinancée par l'Union
Européenne. L'Europe investit dans les
zones rurales.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Plan France
Très Haut Débit**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VAL
DE LOIRE
NUMÉRIQUE**

02 54 58 44 39

contact@valdeloirenumerique.fr

Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique
Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR